

Communication Financière **Annuelle**

31 décembre 2022



P2 Indicateurs & Chiffres Clés Du Groupe

P3 Faits Marquants

P4 -10 États Financiers Consolidés IAS/IFRS

P11-13 Gouvernance, Déontologie & Gestion Des Risques

P14-24 Comptes Sociaux



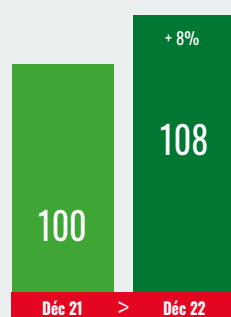
CREDIT
AGRICOLE
DU MAROC



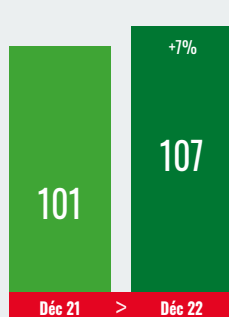
Le 20 mars 2023 le Directoire du Crédit Agricole du Maroc, réuni sous la Présidence de Monsieur Nouredine BOUTAYEB, a examiné l'évolution de l'activité de la banque et a arrêté les comptes au 31 décembre 2022. Cet arrêté a été examiné par le Comité d'Audit lors de sa réunion du 27 mars 2023.

Durant l'exercice 2022, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a maintenu une dynamique de croissance de ses activités en élargissant son offre, notamment dans un contexte économique difficile et incertain.

Crédits distribués (En milliards MAD)



Épargne collectée (En milliards MAD)



FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Au 31 Décembre 2022, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un encours de crédits distribués de 108 milliards de dirhams contre 100 milliards de dirhams au 31 décembre 2021, marquant ainsi une progression de 8%.

Ladite évolution est essentiellement liée à la participation du Groupe à la dynamique de relance économique et à la consolidation de son engagement envers le monde rural, les agriculteurs et les agro-industriels.

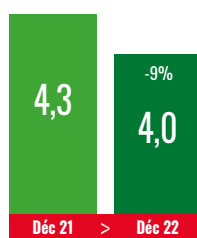
En effet, en plus de l'accompagnement des importations des céréales par les opérateurs du secteur, le Groupe Crédit Agricole du Maroc veille à renouveler la gamme de produits et de services qu'il propose à sa clientèle, notamment celle relevant des différentes filières agricoles.

ÉPARGNE MOBILISÉE

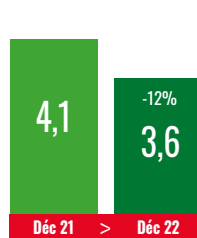
L'épargne collectée par le Groupe Crédit Agricole du Maroc a connu une croissance de 7% au terme de l'exercice 2022, soit un encours de 107 milliards de dirhams, contre 101 milliards de dirhams à fin 2021.

Ladite progression relève essentiellement de la hausse des comptes à vue de 9%.

Produit Net Bancaire Consolidé (En milliards MAD)



Produit Net Bancaire Social (En milliards MAD)



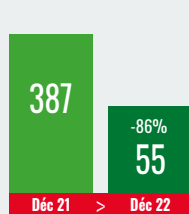
PRODUIT NET BANCAIRE

Au terme de l'exercice 2022, le Produit Net Bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'établit à 4,0 milliards de dirhams contre 4,3 milliards de dirhams à la même période de l'exercice précédent. Cette variation est principalement due au contexte 2022 marqué par la hausse générale des taux, impactant ainsi à la baisse la valorisation des portefeuilles des activités de marché et les résultats y afférents.

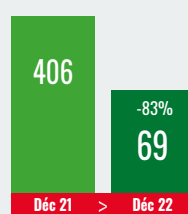
Ladite variation a toutefois été atténuée par la croissance de la marge d'intérêt et la bonne évolution de la marge sur commissions qui gagnent respectivement 3% et 8%.

Le Produit Net Bancaire Social s'affiche, quant à lui, à 3,6 milliards de dirhams contre 4,1 milliards de dirhams à fin 2021, avec une bonne tenue de la marge sur commissions qui marque une progression de 11%.

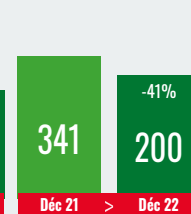
Résultat Net Consolidé (En millions MAD)



Résultat Net Part du Groupe (En millions MAD)



Résultat Net Social (En millions MAD)

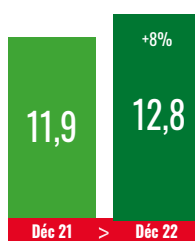


RÉSULTAT NET

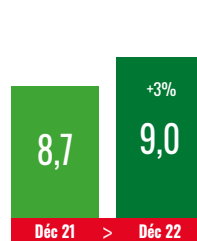
À fin décembre 2022, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un Résultat Net Consolidé de 55 millions de dirhams, et un Résultat Net Part du Groupe de 69 millions de dirhams, respectivement en variation de -86% et -83%. Cette évolution est essentiellement liée au traitement de consolidation des frais de l'OPCI étatique et à la variation du résultat des activités de marché du fait de l'impact généralisé de la hausse des taux.

Par ailleurs, à fin décembre 2022 et au niveau des comptes sociaux, le Résultat Net s'est établi à 200 millions de dirhams, contre 341 millions de dirhams au 31 décembre 2021.

Fonds Propres Réglementaires (En milliards MAD)



Fonds Propres de Catégorie 1 (En milliards MAD)



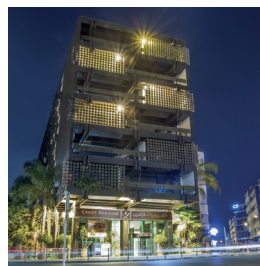
RENFORCEMENT DE L'ASSISE FINANCIÈRE

Au terme de l'exercice 2022, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a enregistré une croissance de 3% de ses Fonds Propres de Catégorie 1 et de 8% de ses Fonds Propres Réglementaires qui atteignent désormais 12,8 milliards de dirhams.

Par ailleurs, la banque a renforcé ses Fonds Propres Réglementaires par la réalisation avec succès de deux opérations d'emprunts obligataires pour un montant global de 1,5 milliards de dirhams (1,2 milliards de dirhams d'obligations subordonnées classiques et 300 millions de dirhams de dettes subordonnées perpétuelles).

Ainsi, la banque conforte son assise financière dans le cadre de sa politique conciliant croissance et renforcement de la solidité financière dans le respect des exigences réglementaires.





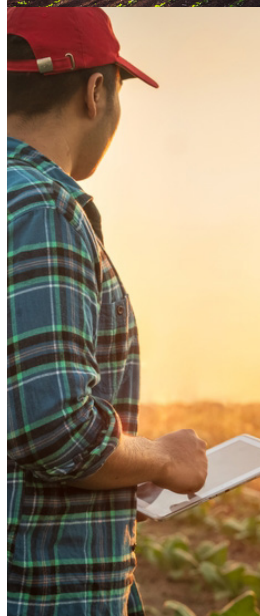
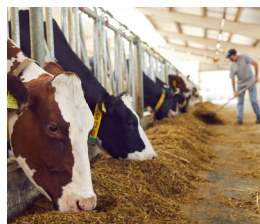
Nomination de M.Noureddine BOUTAYEB à la Présidence du Directoire du Crédit Agricole du Maroc

La cérémonie de passation de pouvoirs entre M. Noureddine BOUTAYEB, nommé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc, et son prédécesseur M. Tariq Sijilmassi s'est déroulée le 14 juillet à Rabat, en présence du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Mohamed Sadiki.

Lancement avec succès de deux emprunts obligataires subordonnés et perpétuels par le Crédit Agricole du Maroc

Le Crédit Agricole du Maroc a mobilisé avec succès 1,5 milliard de dirhams auprès des institutionnels lors de ses deux émissions obligataires, une subordonnée classique pour un montant total de 1,2 milliard de dirhams et la deuxième perpétuelle pour un montant total de 300 millions de dirhams.

LE SOUTIEN À L'AGRICULTURE ET AU MONDE RURAL



Participation du Groupe Crédit Agricole du Maroc au programme gouvernemental de lutte contre la sécheresse

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est joint aux efforts du gouvernement pour accompagner les mesures d'urgence visant à venir en aide aux agriculteurs et aux éleveurs et ce, principalement à travers la mobilisation d'une enveloppe financière de 6 milliards de dirhams afin d'assurer la mise en œuvre du programme exceptionnel de soutien au monde rural et de lutte contre les effets de la sécheresse.

Cet engagement s'est concrétisé à travers les leviers suivants:

- La structuration de 4 produits de financement pour atténuer les effets du déficit hydrique;
- Le financement du comblement des besoins du marché national en céréales et aliments de bétail;
- L'accompagnement financier des investissements innovants visant la reconstitution de la ressource hydrique.

Signature d'un accord-cadre pour la protection sociale

Le Crédit Agricole du Maroc, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, la CNSS et l'ANCFCC ont signé un accord-cadre pour la généralisation de l'assurance maladie obligatoire de base (AMO), qui bénéficiera dans un premier temps, à 1,6 million d'agriculteurs et à leurs familles.



Partenariat du Groupe Crédit Agricole du Maroc avec la SONACOS

Partenariat digital entre le Groupe Crédit Agricole du Maroc et la SONACOS en vue de faciliter l'accès des agriculteurs et des producteurs de semences aux intrants agricoles commercialisés par la SONACOS.



Le Crédit Agricole du Maroc encourage le secteur artisanal

Signature d'une convention entre le Crédit Agricole du Maroc, le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, la Fédération des Chambres de l'Artisanat et la Maison de l'Artisan, dans le but de faciliter l'inclusion financière des artisans et leur accès à l'AMO et ce, dans le cadre de la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire.

LE GROUPE RENOUVELLE SON ENGAGEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT & LE SOUTIEN DE L'INNOVATION

Encouragement de l'esprit d'entrepreneuriat

- Inauguration de Dar Al Moustatmir Al Qaraoui à la province d'EL HAJEB par le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et par le Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc, pour soutenir et accompagner les jeunes entrepreneurs en milieu rural dans le cadre de la stratégie Génération Green 2020-2030, puis le lancement de 11 autres représentations à travers le Royaume;
- Signature d'un mémorandum d'entente entre le Crédit Agricole du Maroc, MasterCard et le Ministère de la Jeunesse, dans le but d'appuyer les projets du ministère destinés aux jeunes ;
- Lancement du concours national « Green Start-up » qui s'inscrit dans le cadre du programme d'appui aux start-up marocaines vertes portées par des jeunes dans les zones rurales et de montagne, mené conjointement par la coopération allemande GIZ, l'Agence Nationale des Eaux et Forêts et le Crédit Agricole du Maroc.





1 .CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 Décembre 2022, le Groupe Crédit Agricole du Maroc applique les normes et les interprétations IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB). Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en Dirhams.

1.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur le chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.2 RECOURS À L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées.

Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées. Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

2 .PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Le groupe Crédit Agricole du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.
- Sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée.

Conformément à l'IFRS 10, la définition de contrôle comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir : les droits effectifs qui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice ;
- Exposition ou droits à des rendements variables : les rendements qui ne sont pas fixes et qui sont susceptibles de varier en raison de la performance de l'entité émettrice ;
- Capacité d'exercer le pouvoir pour influencer les rendements : il s'agit du lien entre le pouvoir et les rendements.

L'IFRS 11 introduit une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun ; en conséquence, la méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. Selon cette norme, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises :

- Une activité commune est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque partenaire doit comptabiliser ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.
- Une coentreprise est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets de l'accord. Un co-entrepreneur doit enregistrer un placement pour sa participation dans une coentreprise et le comptabiliser en appliquant la méthode de la mise en équivalence telle que définie par l'IAS 28R.

En application de ces normes, les méthodes de consolidation retenues par le Groupe résultent de la nature du contrôle exercé sur les entités consolidables :

- Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.
- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
CAM LEASING	Leasing	100%	100%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51%	51%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100%	-	IG
HOLDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG ¹
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
AL FILAHI CASH	Société de paiement	100%	100%	IG
M.S.I.N	Société de bourse	80%	80%	IG
M.S.I.N Gestion	Société de gestion	99%	85%	IG
CAM COURTAGE	Assurance	100%	100%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	100%	80%	IG
GCAM DOC	Gestion des archives	100%	100%	IG
AMIFA	Micro finance	40%	40%	MEE ²
IMMO VERT CAPITAL	Société Immobilière	100%	100%	IG
VOCAZION LOISIRS	Société de Service	100%	100%	IG
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	81%	81%	IG
SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	100%	100%	IG

¹: Intégration Globale ²: Mise en Equivalence

La fondation Ardi et l'association Ismailia sont incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

- Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ; et
- Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période. Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

Les options retenues

- Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le Groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée ;
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

Nature du composant	Durée d'amortissement (en années)	Poids du composant (en %)			
		Centres de vacances	Agences	Gros projets	Logements de fonction
Gros œuvre	60	40	10	30	45
Étanchéité	10	3	0	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	30	35
Installations techniques	10	20	15	20	5
Menuiserie	15	17	30	20	15

2.3 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital.

La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

Les options retenues

- Un immeuble de placement doit être évalué initialement à son coût qui comprend son prix d'achat (coût de revient s'il est produit par l'entité pour elle-même) et toutes les dépenses directement attribuables.
- À la suite de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués en utilisant la méthode de la juste valeur.

2.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non matériel identifiable et sans substance physique.

La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.

Les options retenues

- Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amorties, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Les droits au bail font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité ;
- Le groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

2.5 INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9 introduit des évolutions majeures dans les modalités de classification, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers. Elle intègre par ailleurs un nouveau concept de forward looking approach. Enfin, elle apporte des évolutions dans la comptabilité de couverture (renforcement de l'alignement avec les stratégies de gestion des risques et un assouplissement des conditions de mise en œuvre).

2.5.1 Catégories comptables sous IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers, dans différentes catégories comptables, en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments. Sous IFRS 9, ces catégories sont les suivantes :

- Actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
- Actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI recyclables ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Liens entre le classement sous IAS 39 et le classement sous IFRS 9 :

Avant : IAS 39 5 catégories	Désormais, deux critères déterminent la classification pour les prêts et les titres de dette	Après : IFRS 9 3 catégories
Prêts et Créances (L&R)	Critère 1 : Analyse du modèle de gestion	Coût Amorti
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance (HTM)		Juste valeur par OCI • Recyclables • Non recyclables
Actifs financiers disponibles à la vente (AFS)	Critère 2 : Analyse des caractéristiques du contrat	Juste valeur par résultat
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (HFT)		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option (LVR)		

2.5.2 Principes de classement des actifs financiers sous IFRS 9

2.5.2.1 Instruments de dette

La qualification initiale d'un instrument de dette dépend à la fois du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles.

Modèle de gestion

- La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :
 - La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » ;
 - La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
 - Les autres intentions de gestion soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

En l'absence de justification du portefeuille de gestion au 1^{er} janvier 2018, l'instrument financier devrait être classé, par défaut, dans un portefeuille dont l'intention de gestion est « Autre / Vente ».

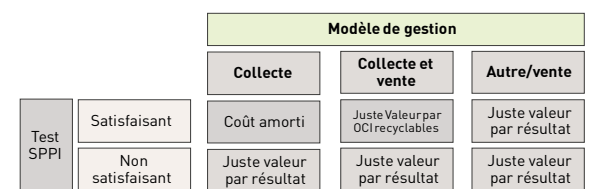
Caractéristiques contractuelles

Le second critère s'analyse au niveau du contrat. Il vise à analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (test du SPPI).

Pour les actifs présents à la date de première application de la norme IFRS 9, l'analyse des caractéristiques contractuelles est effectuée selon les faits et circonstances à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au résultat du test des caractéristiques contractuelles peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :



2.5.2.2 Instruments de capitaux propres

Règles de classement et d'évaluation

- Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :
 - Soit à la juste valeur par résultat : Ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions ;
 - Soit à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable. Cette option, retenue au niveau transactionnel (ligne à ligne), est interdite pour les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :



2.5.2.3 Dérivés (hors couverture)

Absence d'évolution par rapport à la norme IFRS 9.

2.5.3 Application de l'option juste valeur sous IFRS 9

Sous IFRS 9, les seuls actifs financiers pour lesquels l'option Juste Valeur peut être retenue, sont les actifs financiers dont la comptabilisation à la Juste Valeur par résultat permet de réduire ou d'éliminer une incohérence (également appelée non concordance comptable ou mismatch comptable) découlant de la différence entre des actifs et des passifs dans leur évaluation ou leur comptabilisation.

Les autres cas prévus par la norme IAS 39 (à savoir les instruments hybrides avec dérivés séparables ou dans le cas où un groupe d'actifs ou passifs sont gérés en Juste Valeur) ne sont pas repris par la norme IFRS 9. Cette option n'est pas retenue par le groupe pour ces actifs financiers.

2.5.4 Principes de classement des passifs financiers sous IFRS 9

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :

- **Passif financier au coût amorti** : Il s'agit du classement par défaut ;
- **Passif financier à la juste valeur par résultat par nature** : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;
- **Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable** : À la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :

- Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
- Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti. Elles sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.5.5 Dépréciation des actifs sous IFRS 9

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des instruments financiers pour le risque de crédit fondé sur les pertes attendues (« Expected Credit Loss » ou « ECL »). Cette nouvelle norme vise à comptabiliser les pertes attendues dès l'autorisation des crédits et de suivre la dégradation du risque de crédit durant la vie du contrat. Ce nouveau modèle s'applique sur un périmètre des actifs financiers plus élargi que celui de l'IAS 39. Ledit modèle concerne les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière non comptabilisés à la valeur de marché, ainsi que les créances résultant des contrats de location.

Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers sont classés en 3 catégories (« Buckets ») en utilisant la notion de dégradation



significative depuis l'octroi de crédit :

- Bucket 1 :** • Actifs sains n'ayant pas eu de dégradation significative de la qualité de crédit depuis l'octroi - ECL à 1 an ;
- Bucket 2 :** • Actifs sains dont la qualité de crédit s'est dégradée significativement - ECL à maturité ;
- Bucket 3 :** • Actifs en défaut, provisionnés individuellement (IAS 39)- ECL à maturité.

Le calcul des pertes attendues se base sur 3 paramètres principaux de risque :

- La probabilité de défaut à un an et à maturité (« PD ») : représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut ;
- Le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD : Exposition au moment du défaut) : est l'exposition (Bilan et hors bilan) encourue par la banque en cas de défaut de son débiteur soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. C'est donc le montant du prêteur exposé au risque de défaut de l'emprunteur qui représente le risque que le débiteur ne remplisse pas son obligation de rembourser le créancier.

Les pertes attendues sont calculées pour chaque exposition et c'est le produit des 3 paramètres : PD, LGD et EAD.

La définition du défaut retenue est alignée sur les critères définis par Bank Al-Maghrib dans les textes réglementaires.

L'évaluation des pertes attendues pour les titres s'effectue selon les principes suivants :

Lors de l'acquisition des titres

- ECL à 1 an pour les titres au profil de risque faible en fonction de la qualité de l'émetteur - Bucket 1.

Lors des évaluations ultérieures

- Sur la base d'un ECL à 1 an si le titre demeure de très bonne qualité - Bucket 1 ;
- Sur la base des ECL à maturité si le crédit, précédemment en «sain», devient «dégradé» - Bucket 2 ;
- Sur la base des ECL à maturité si le crédit est «dégradé» et qu'une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origine - Bucket 2 ;
- Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est évaluée en défaut - Bucket 3.

Pour les prêts et les créances, l'évaluation des pertes attendues est calculée à chaque date d'arrêté qui conduit à classer les opérations par classe de risque (buckets) selon les principes suivants :

- Les créances saines sans aucun impayé sont classées en Bucket 1 ;
- Les créances ayant au moins 1 impayé de moins de 90 jours sont classées en Bucket 2 ;
- Les créances avec un impayé non régularisé au bout de 90 jours sont classées en Bucket 3.

2.5.6 Forward looking

La norme IFRS 9 recommande une approche prospective de calcul des dépréciations pour faire face au risque de contrepartie. Elle impose l'estimation des dépréciations en prenant en compte les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) reflétant la réalité du cycle économique.

Dans le contexte actuel, au regard des mutations profondes des cycles économiques et les effets attendus de la pandémie, Les impacts macro-économiques de cette crise ont des effets considérables sur les modèles de notation et modèles de dépréciation.

Partant d'un certain nombre de simulations et de scénarii, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a adopté une approche prudentielle permettant d'anticiper et estimer les impacts économiques de la crise liée au COVID 19 ainsi que toute autre évolution macroéconomique influençant le comportement des différents secteurs.

Un ajustement des modèles est prévu en fonction de l'évolution de la crise de manière à tenir compte de toute nouvelle information disponible et sera examiné à l'occasion des Comités de Déclassement et Provisionnement.

2.6 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Niveau 1 : Justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles et accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

2.7 PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Les options retenues

- Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur affectation aux natures de risques inhérents ;
- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général ;
- Au 31 Décembre 2022, aucun actif ou passif éventuel n'est identifié par le GCAM.

2.8 AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- **Les avantages à court terme** désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- **Les avantages à long terme** sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement

dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

- **Les indemnités de fin de contrat de travail** sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.

- **Les avantages postérieurs à l'emploi**, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies. Parmi les avantages accordés au personnel du Groupe Crédit Agricole du Maroc, seule la prime de fin de carrière est traitée selon l'IAS 19.

L'évaluation des engagements à comptabiliser se fait selon les hypothèses suivantes.

Hypothèses Démographiques

- **Mortalité ;**
- **Rotation du personnel (Turn Over).**

Hypothèses Financières

- **Taux d'augmentation des salaires :** Le management du groupe CAM a retenu un taux d'augmentation des salaires de 3%.
- **Taux d'actualisation :** Le taux d'actualisation appliqué est celui relatif aux obligations de première catégorie issu de la courbe des taux des bons du trésor, à chaque arrêté comptable, et correspondant aux durées résiduelles jusqu'à la retraite du personnel du CAM.
- **Taux de chargement sociaux**

2.9 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- La comptabilisation initiale du goodwill ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

IFRIC 23 : INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX

L'IFRIC 23, applicable à partir du 1^{er} Janvier 2019, clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux.

Lors de la première application, deux options de transition sont possibles :

- **Totalement rétrospective :** selon les dispositions de la norme IAS 8 ;
- **Partiellement rétrospective avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice, sans retraitement de l'information comparative.**

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

2.10 ECARTS DE CONVERSION

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- En résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- En capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Les options retenues

- Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions de la norme IAS 21 ;
- Réclassement de la part « Ecart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat.

2.11 CONTRATS DE LOCATION

Publiée en 2016, la norme IFRS 16 « locations » remplace l'IAS 17 « contrats de location » et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats. Applicable à compter du 1^{er} Janvier 2019, à la différence de l'IAS 17, l'IFRS 16 instaure un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location-financement.

Contrats de location-financement (position bailleur) :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat (les paiements de loyer à recevoir dans le cadre d'un contrat de location) augmentée de la valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur (en particulier la valeur résiduelle non garantie si la levée d'option n'apparaît pas vraisemblable).

Le revenu net de l'opération pour le bailleur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la

rubrique " Intérêts et produits assimilés". Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon, à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêts utilisé est le taux d'intérêts implicite du contrat. Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amortis.

Contrats de location simple (position preneur)

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

• Seuils d'exemption

Le Groupe CAM a retenu les mesures de simplification proposées par l'IASB, qui consiste à exempter du traitement de l'IFRS 16 les actifs loués dont :

- La durée du contrat est inférieure ou égale à 12 mois ;
- La valeur initiale de l'actif loué est inférieure ou égale à 5 000 USD.

• Durée

La durée retenue pour déterminer le droit d'utilisation et la dette locative correspond à la période pendant laquelle la location ne peut être annulée, augmentée des :

- Périodes optionnelles de renouvellement
- Périodes optionnelles postérieures à des dates de résiliation

La période exécutoire du contrat de location diffère en fonction de la nature de l'actif loué :

- Bail commercial : 9 ans
- Bail à usage d'habitation : 3 ans
- Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
- Véhicules en LLD : durée du contrat de location.

2.12 ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les options retenues

- Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destinés à la vente n'a été identifié ;
- Les biens reçus en dation ont été exclus car il n'existe pas de plan de cession et ceux-ci sont détenus pour leur quasi-totalité depuis plus d'un an.

2.13 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les options retenues

Le Groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.

2.14 PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Applicable aux exercices démarrants à partir du 1^{er} Janvier 2018, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » détermine les règles pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Elle se substitue aux deux normes précédentes sur le chiffre d'affaires :

- Norme IAS 18 : Produits des activités ordinaires ;
- Norme IAS 11 : Contrats de construction.

Elle porte sur tous les secteurs d'activité à l'exception de ceux pour lesquels une norme spécifique existe tels que les contrats de location, d'assurance ou des instruments financiers.

L'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole du Maroc.



BILAN IFRS

en milliers de dh			
Actif IFRS	Note	31/12/22	31/12/21
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP		10.165.633	6.782.935
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		5.925.863	4.115.349
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	5.15	5.731.955	3.988.709
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.15	193.908	126.640
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la JV par capitaux propres		5.740.210	6.026.363
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	5.16	3.649.160	5.683.152
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	5.16	2.091.050	343.211
Titres au coût amorti	5.7	5.751.922	3.284.945
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	5.4	1.250.158	3.367.815
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5.5	100.884.416	93.801.452
CAPITAUX PROPRES			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	5.8	64.610	90.411
Actifs d'impôt différé	5.8	286.860	261.247
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	1.997.358	2.567.548
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence	5.10	12.102	11.646
Immeubles de placement	5.11	4.812.561	4.557.984
Immobilisations corporelles	5.11	5.353.880	5.267.792
Immobilisations incorporelles	5.11	165.603	157.338
Ecart d'acquisition	5.12	306.908	306.908
TOTAL		142.718.084	130.599.734

en milliers de dh			
Passif IFRS	Note	31/12/22	31/12/21
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux			
Passifs financiers à la JV par résultat		14.519	28.971
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	5.17	14.519	28.971
Passifs financiers à la JV par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.4	18.918.965	13.661.557
Dettes envers la clientèle	5.5	98.888.555	91.904.422
Titres de créance émis	5.6	6.337.883	7.997.069
Passifs d'impôt exigible	5.8	53.209	86.197
Passifs d'impôts différés	5.8	1.149.975	1.117.741
Compte de régularisation et autres passifs	5.9	2.482.992	2.408.107
Provisions pour risques et charges	5.14	308.121	336.028
Subventions et Fonds assimilés		61.431	7.162
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	5.6	5.900.288	4.517.463
CAPITAUX PROPRES		8.602.147	8.535.017
Capital et réserves liées		5.670.797	5.670.797
Réserves consolidées		3.019.369	2.557.957
Réserves consolidées - Part du groupe		2.697.610	2.326.994
Réserves consolidées - Part des minoritaires		321.759	230.963
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-142.539	-81.218
Résultat net de l'exercice		54.520	387.481
Résultat net de l'exercice - Part du groupe		68.886	406.014
Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires		-14.366	-18.533
TOTAL		142.718.084	130.599.734

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers de dh			
	Note	31/12/22	31/12/21
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		5.497.214	5.317.790
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		-1.946.670	-1.857.924
MARGE D'INTÉRÊTS	2.1	3.550.543	3.459.865
Commissions (produits)		620.392	561.563
Commissions (charges)		-59.002	-41.581
MARGE SUR COMMISSIONS	2.2	561.390	519.982
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	2.3	-6.437	496.356
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		93.803	372.295
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		-100.240	124.061
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	2.3	99.629	-5.089
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		50.851	-6.376
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		48.778	1.287
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente			
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités	2.5	62.170	134.805
Charges des autres activités	2.5	-301.193	-258.719
PRODUIT NET BANCAIRE		3.966.103	4.347.200
Charges générales d'exploitation	2.9	-2.239.337	-1.988.413
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	2.10	-333.871	-339.357
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1.392.895	2.019.430
Coût du risque de crédit	2.6	-1.155.331	-1.654.880
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		237.564	364.550
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence		140	-1.916
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-106.024	220.253
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		131.680	582.886
Impôts sur les bénéfices		-77.160	-195.406
RÉSULTAT NET		54.520	387.481
Résultats minoritaires		-14.366	-18.533
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		68.886	406.014
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DIRHAMS)		1,63	9,60
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN DIRHAMS)		1,63	9,60

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh		
	31/12/22	31/12/21
Résultat avant impôt	131.682	582.886
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	333.871	339.355
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition		
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	394.736	882.835
+/- dotations nettes aux provisions	173.061	264.119
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-140	1.916
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	135.280	-208.496
+/- perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- autres mouvements	-47.823	-2.987
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	988.985	1.276.742
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	6.867.747	-3.734.489
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	-486.762	3.452.741
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1.544.215	-490.712
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	15.191	-4.919.997
Impôts	-32.567	-57.365
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	4.819.394	-5.749.822
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	5.940.061	-3.890.194
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	-1.950.757	-1.040.410
+/- flux liés aux immeubles de placement	39.227	
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-269.141	2.756.273
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-2.180.671	1.715.863
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-2.000	-1.981
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-374.684	369.797
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-376.684	367.816
Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3.382.706	-1.806.515
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	6.782.923	8.589.438
Caisse, banques centrales, ccp [actif & passif]	6.782.923	8.589.438
Comptes [actif & passif] et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	10.165.628	6.782.923
Caisse, banques centrales, ccp [actif & passif]	10.165.628	6.782.923
Comptes [actif & passif] et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	3.382.706	-1.806.515

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh		
	31/12/22	31/12/21
Résultat Net	54.520	387.483
ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT NET:	-32.358	31.139
Écarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-51.980	49.427
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence		
Changement de méthodes - 2020 décembre		
Impôts liés	19.622	-18.288
ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT NET:	-110.181	-112.357
Réévaluation des immobilisations		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-129.862	-134.720
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-47.136	-38.099
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	66.817	60.462
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-142.539	-81.218
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-88.018	306.264
Part du groupe	-73.653	324.796
Part des minoritaires	-14.366	-18.533

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh									
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2021	4.227.677	1.443.120		2.733.008	-18.027	-63.191	8.322.587	212.430	8.535.017
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat									
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)									
Autres									
Situation à l'ouverture de l'exercice - 2022	4.227.677	1.443.120		2.733.008	-18.027	-63.191	8.322.587	212.430	8.535.017
Changement de méthodes - 2022 décembre									
AUTRES				-7.637			-7.637		-7.637
Capitaux propres clôture corrigés	4.227.677	1.443.120		2.725.371	-18.027	-63.191	8.314.950	212.430	8.527.380
Variation de capital									
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes								2.000	2.000
Autres									
Résultat de l'exercice				68.886			68.886	-14.366	54.520
Immobilisations corporelles et incorporelles: Réévaluations et cessions (D)				-27.761			-27.761		-27.761
Instruments financiers: variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-63.496	-1.859	-65.355		-65.355
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies					4.035		4.035		4.035
Écarts de conversion: variations et transferts en résultat (F)									
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					-59.462	-1.859	-61.320		-61.320
Variation de périmètre								107.329	107.329
Autres mouvements - 2022									
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE	4.227.677	1.443.120		2.766.496	-77.489	-65.050	8.294.754	307.394	8.602.148


5.4 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes à vue	1.145.311	3.364.336
Prêts	4.942	3.479
Opérations de pension	99.908	
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION	1.250.161	3.367.815
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-3	
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION	1.250.158	3.367.815

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Dettes envers les établissements de crédit	17.600	1.577.063
Emprunts	10.332.869	7.047.176
Opérations de pension	8.568.496	5.037.318
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	18.918.965	13.661.557

5.5 - PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE		
Comptes ordinaires débiteurs	17.277.826	14.938.988
Prêts consentis à la clientèle	90.482.114	85.294.358
Opérations de pension		
Opérations de location financement		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	107.759.940	100.233.346
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-6.875.524	-6.431.894
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	100.884.416	93.801.452

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE		
Comptes ordinaires créditeurs	52.615.660	48.503.386
Comptes à terme	28.575.980	26.057.073
Comptes d'épargne	14.364.957	13.996.874
Autres dettes envers la clientèle	2.995.715	2.937.901
Intérêts courus à payer	336.243	409.188
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	98.888.555	91.904.422

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE		
Secteur public	17.548.104	13.008.728
Entreprises financières	6.836.073	12.574.619
Entreprises non financières	22.741.940	15.832.304
Autre clientèle	51.762.438	50.488.772
TOTAL EN PRINCIPAL	98.888.555	91.904.422
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	98.888.555	91.904.422

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE		
Maroc	98.888.555	91.904.422
CIB		
Afrique		
Europe		
TOTAL EN PRINCIPAL	98.888.555	91.904.422
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	98.888.555	91.904.422

5.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31/12/22			31/12/21		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8.085.544	-2.731.668	5.353.876	8.030.265	-2.762.474	5.267.791
Terrains et constructions	6.513.353	-407.535	6.105.818	4.788.200	-343.263	4.444.937
Équipement, mobilier, installations	1.022.655	-1.022.399	256	1.020.944	-1.003.887	17.057
Biens mobiliers donnés en location	338.196	-338.195	1	157.048	-157.048	
Autres immobilisations	-72.934	-963.539	-1.036.473	1.421.997	-994.375	427.622
Droits d'utilisation des contrats de location	565.903	-281.629	284.274	642.076	-263.901	378.175
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	726.742	-561.138	165.604	676.087	-518.749	157.338
Logiciels informatiques acquis	6.420	-4.987	1.433	6.041	-4.519	1.522
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	720.322	-556.151	164.171	670.046	-514.230	155.816
IMMEUBLES DE PLACEMENT	4.812.559		4.812.559	4.557.984		4.557.984
TOTAL	13.624.845	-3.292.806	10.332.039	13.264.336	-3.017.322	10.247.014

5.12 ÉCARTS D'ACQUISITION

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Valeur brute comptable en début de période	306.908	306.908
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	306.908	306.908
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	306.908	306.908
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	306.908	306.908

5.14 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature		
Provision pour engagements sociaux	204.879	223.220
Autres provisions pour risques et charges	103.242	112.808
TOTAL	308.121	336.028

5.6 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Autres dettes représentées par un titre	6.337.883	7.997.069
titres de créances négociables	6.337.883	7.997.069
emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	5.900.288	4.517.463
Emprunts subordonnés	5.900.288	4.517.463
Titres subordonnés		
TOTAL	12.238.170	12.514.532

5.7 TITRES AU COÛT AMORTI

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Titres de créance négociables	5.751.922	3.284.945
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	5.751.922	3.284.945
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI BRUT	5.751.922	3.284.945
Dépréciation		
TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI NET	5.751.922	3.284.945

5.8 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Impôts courants	64.610	90.411
Impôts différés	286.860	261.247
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	351.470	351.658
Impôts courants	53.209	86.197
Impôts différés	1.149.975	1.117.741
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	1.203.184	1.203.938

5.9 COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	11.892	9.735
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance		
Autres débiteurs et actifs divers	1.985.465	2.557.813
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	1.997.357	2.567.548
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	197.923	263.213
Charges à payer et produits constatés d'avance	758.170	644.526
Autres créditeurs et passifs divers	1.225.199	1.104.478
Dettes locatives	301.700	395.890
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	2.482.992	2.408.107

5.10 - PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
AMIFA SÉNÉGAL	12.102	11.646
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	12.102	11.646

5.15 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	en milliers de dh	
	Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Bons du trésor et valeurs assimilées	3.447.805	
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	2.284.150	193.908
Titres de participation non consolidés		
Instruments dérivés		
TOTAL	5.731.955	193.908



5.16 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	5.740.210	6.026.363
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3.649.160	5.683.151
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2.091.050	343.212
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3.649.160	5.683.151
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	3.458.537	5.554.968
Autres titres de créance négociables	512	
Obligations	190.111	128.183
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2.091.050	343.212
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de participation non consolidés	2.091.050	343.212

5.17 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	14.519	28.971
Passifs financiers à la JV par résultat sur option		
TOTAL	14.519	28.971

5.20 ALLOCATION DES PERTES ATTENDUES

Portefeuille Créances sur la Clientèle :	en milliers de dh		
	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2021.Décembre	86.154.110	5.172.864	8.906.372
Encours Hors Bilan au 2021.Décembre	13.949.703		
Provisions sous IFRS 9 au 2021.Décembre	-676.660	-866.791	-4.888.443
Encours Bilan au 2022.Décembre	91.883.075	6.364.649	9.512.216
Encours Hors Bilan au 2022.Décembre	13.907.154		
Provisions sous IFRS 9 au 2022.Décembre	-681.296	-871.572	-5.322.656
Portefeuille Créances sur les Etablissements de crédit :			
Encours Bilan au 2021.Décembre	3.367.815		
Encours Hors Bilan au 2021.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2021.Décembre			
Encours Bilan au 2022.Décembre	1.250.158		
Encours Hors Bilan au 2022.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2022.Décembre			
Portefeuille Titres en JV/OCI :			
Encours Bilan au 2021.Décembre	5.683.152		
Encours Hors Bilan au 2021.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2021.Décembre			
Encours Bilan au 2022.Décembre	3.687.194		
Encours Hors Bilan au 2022.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2022.Décembre	-38.034		
Titres au coût amorti :			
Encours Bilan au 2021.Décembre	3.284.945		
Encours Hors Bilan au 2021.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2021.Décembre			
Encours Bilan au 2022.Décembre	5.751.922		
Encours Hors Bilan au 2022.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2022.Décembre			

5.21 CONTRATS DE LOCATION (PRENEUR)

5.21.1 VARIATION DU DROIT D'UTILISATION

en milliers de dh

	31/12/21	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/22
Immobilier					
Valeur brut	610.891	7.293	-31.822	-42.301	544.061
Amortissements et dépréciations	-243.106	-72.846	26.437	20.621	-268.894
Total Immobilier	367.785	-65.553	-5.385	-21.680	275.167
Mobilier					
Valeur brut	31.185	5.431	-13.958	-814	21.844
Amortissements et dépréciations	-20.795	-6.351	13.848	561	-12.736
Total Mobilier	10.390	-919	-110	-253	9.108
Total droit d'utilisation	378.175	-66.472	-5.495	-21.933	284.275

5.21.2 VARIATION DE L'OBLIGATION LOCATIVE

	31/12/21	Augmentations	Remboursements	Autres	31/12/22
Dette locative	395.892	20.372	-91.546	-23.017	301.700

2.1 MARGE D'INTÉRÊTS

en milliers de dh

	31/12/22			31/12/21		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	5.122.386	-1.174.968	3.947.418	5.036.360	-1.149.427	3.886.933
Comptes et prêts/emprunts	5.085.526	-1.172.412	3.913.114	5.008.893	-1.149.533	3.859.360
Opérations de pensions	-68	-2.556	-2.624		106	106
Opérations de location financement	36.928		36.928	27.467		27.467
Opérations interbancaires	79.632	-533.006	-453.374	32.035	-427.336	-395.301
Comptes et prêts sur emprunts	76.091	-403.776	-327.685	30.565	-335.248	-304.683
Opérations de pensions	3.541	-129.230	-125.689	1.470	-92.088	-90.618
Emprunts émis par le groupe		-173.504	-173.504		-208.667	-208.667
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transactions	3.873		3.873	1.948		1.948
Titres à revenus fixes	3.873		3.873	1.948		1.948
Opérations de pensions						
Prêts/emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs disponibles à la vente	148.134	-35.357	112.777	146.180	-50.953	95.227
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	143.189	-19.092	124.097	101.267	-7.757	93.510
Charges d'intérêts sur dettes locatives		-10.743	-10.743		-13.784	-13.784
TOTAL	5.497.214	-1.946.670	3.550.544	5.317.790	-1.857.924	3.459.866

2.2 COMMISSIONS NETTES

en milliers de dh

	31/12/22			31/12/21		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	562.788	-59.002	503.786	521.080	-41.581	479.499
Avec les établissements de crédit						
Avec la clientèle	556.508	-59.002	497.506	517.123	-41.581	475.542
Sur titres	6.280		6.280	3.957		3.957
De change						
Sur instruments financiers à terme						
Engagements de financement						
Prestation de services bancaires et financiers	57.604		57.604	40.483		40.483
Produits de gestion d'opcvn						
Produits sur moyens de paiement	57.604		57.604	40.483		40.483
Assurance						
Autres						
TOTAL	620.392	-59.002	561.390	561.563	-41.581	519.982

2.3 GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	-6.437	496.356
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	93.803	372.295
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-100.240	124.061
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	99.629	-5.088
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	50.851	-6.376
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	48.778	1.288

2.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

en milliers de dh

	31/12/22			31/12/21		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits et charges	62.170	-301.193	-239.023	134.805	-258.719	-123.914
TOTAL	62.170	-301.193	-239.023	134.805	-258.719	-123.914



2.6 COÛT DU RISQUE

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Dépréciation sur actifs saines (Bucket 1 et 2)	-9.415	-152.344
Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	-4.635	-35.851
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-4.635	-35.851
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité	-4.780	-116.493
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-4.780	-116.493
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Dépréciation sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-337.005	-753.291
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-337.005	-753.291
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Risques et Charges	-91.429	-194.242
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-437.849	-1.099.876
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur les instruments de dettes comptabilisés en Capitaux propres recyclables		
Gains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-722.115	-675.208
Récupérations sur prêts et créances	4.633	120.204
Comptabilisés au coût amorti	4.633	120.204
Comptabilisés au JV OCI recyclables		
Décote sur les produits structurés		
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT	-1.155.331	-1.654.880

2.7 GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-9.023	313
Plus value de cession	2.254	313
Moins value de cession	-11.277	
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus value de cession		
Moins value de cession		
Autres	-97.001	219.940
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	-106.024	220.253

2.8 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

2.8.1 IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Impôts courants	64.610	90.411
Impôts différés	286.860	261.247
Actifs d'impôts courants et différés	351.470	351.658
Impôts courants	53.209	86.197
Impôts différés	1.149.975	1.117.741
TOTAL	1.203.184	1.203.938

2.8.2 CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Charge d'impôts courants	-32.567	-57.365
Charge nette d'impôts	-44.593	-138.041
TOTAL	-77.160	-195.406

2.8.3 LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Résultat net	131.680	582.886
Charge d'impôt sur les bénéfices	77.160	195.406
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	59%	34%

2.8.4 ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Taux d'impôt en vigueur	37%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Employés (équivalent plein temps)		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	22%	-3%
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	59%	34%

2.9 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Charges de personnel	-1.206.907	-1.195.848
Impôts et taxes	-40.666	-41.511
Charges externes	-827.360	-680.590
Autres charges d'exploitation	-253.515	-176.786
Annulation Charges relatives aux contrats de location	89.111	106.322
TOTAL	-2.237.337	-1.988.413

2.10 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-254.674	-243.604
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-79.197	-95.753
Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
TOTAL	-333.871	-339.357

2.11 DÉTAIL DES CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-10.744	-13.785
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-79.197	-95.753

3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'information comptable et financière au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc est déclinée en cinq pôles d'activité :

- Banque de détail : ce domaine regroupe les activités du Crédit Agricole du Maroc.
- Banque de financement et d'investissement : ce domaine regroupe les activités de la banque d'affaires Holdagro et la société Targa.
- Sociétés de financement Spécialisés : ce domaine regroupe la société de leasing (CAM LEASING), la société de paiement AL FILAHI CASH et Tamwil El Fellah qui est une société spécialisée dans le financement des programmes gouvernementaux.
- Micro crédit : ce domaine regroupe la fondation Ardi, AMIFA et l'association Ismailia pour le micro-crédit.
- Gestion d'actifs : ce domaine regroupe les sociétés de bourse MSIN et MAROGEST et MSIN GESTION.
- Banque Participative : ce domaine regroupe les activités de la filiale AL AKHDAR BANK.
- Autres : Au 31 Décembre 2022, ce domaine comprend les filiales GCAM DOC, IMMOVERT, CAM COURTAGE, VOCATION LOISIRS ainsi que les deux OPCI IMMOVERT PLACEMENT et SECURE REAL ESTATE INVEST.

3.2 INFORMATIONS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

3.2.1 RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

en milliers de dh

	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Marge d'intérêts	3.260.518	1.575	101.424	62.163	1.262	123.601		3.550.543
Marge sur commissions	572.079	1	3.469		26.647	-46.002	5.196	561.390
Produit net bancaire	3.631.077	1.576	133.198	63.271	29.592	102.537	4.852	3.966.103
Résultat brut d'exploitation	1.363.458	-2.136	80.993	6.993	4.722	11.829	-72.964	1.392.895
Résultat d'exploitation	289.861	-1.326	37.201	-15.393	4.722	-62	-77.439	237.564
Résultat avant impôts	135.982	-1.086	37.244	-15.234	4.781	-362	-29.645	131.680
Résultat net	64.593	-3.595	32.115	-15.234	4.771	3.216	-31.346	54.520
Résultat net part du groupe	64.593	-3.609	32.115	366	3.005	10.849	-38.432	68.886

3.2.2 ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

en milliers de dh

	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
TOTAL BILAN	131.626.167	193.802	1.844.348	246.953	226.077	3.385.931	5.194.806	142.718.084
Eléments d'Actifs								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.842.233				20.383		63.247	5.925.863
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	5.524.823	172.729		-19.257	375	277	61.263	5.740.210
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	1.132.434				63.247		54.477	1.250.158
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	96.090.470		1.612.312	228.030		2.953.604		100.884.416
Titres au coût amorti	5.741.341					10.581		5.751.922
Eléments du Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	18.491.111		427.854					18.918.965
Dettes envers la clientèle	97.347.315		13.374		59.989	1.467.877		98.888.555
Capitaux propres	8.220.188	-16.948	-21.539	81.647	44.251	-33.183	327.731	8.602.147

3.3 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES

3.3.1 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers de dh

	31/12/22		
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions
MAROC	1.250.158		
EUROPE			
AFRIQUE			
AUTRE			
Total en principal	1.250.158		
Créances rattachées			
Provisions			
VALEUR NETTE AU BILAN	1.250.158		

3.3.2 VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers de dh

	31/12/22					31/12/21				
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions			Encours sains	Encours en souffrance	Provisions		
			Bucket 3	Bucket 2	Bucket 1			Bucket 3	Bucket 2	Bucket 1
Maroc	98.247.723	9.512.216	-5.322.656	-871.572	-681.295	91.326.974	8.906.372	-4.888.443	-866.791	-676.660
Europe										
Afrique										
Autres										
Total en principal	98.247.723	9.512.216	-5.322.656	-871.572	-681.295	91.326.974	8.906.372	-4.888.443	-866.791	-676.660

6.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Engagements de financements donnés	10.291.113	9.300.508
Aux établissements de crédit	15.672	26.500
À la clientèle	10.275.441	9.274.008
Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus		
Des établissements de crédit		105.164
De la clientèle		105.164

6.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Engagements de garantie donnés	3.613.288	4.285.775
D'ordre des établissements de crédit	25.357	22.521
D'ordre de la clientèle	3.587.932	4.263.254
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	2.169.145	2.456.255
Autres garanties d'ordre à la clientèle	1.418.786	1.806.996
Engagements de garantie reçus	6.660.239	5.849.488
Des établissements de crédit	6.643.962	5.822.217
De l'état et d'autres organismes de garantie	16.277	27.271

7.2 SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS

7.2.1 PROVISIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AUX SALARIÉS

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	204.879	223.220
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	204.879	223.220

7.2.3 HYPOTHÈSES DE BASE DES CALCULS

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Taux d'actualisation		
Taux d'évolution des salaires	3%	3%
Taux de rendement des actifs		
Autres		
TOTAL	3%	3%



7.3 COÛT DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Charge normale de l'exercice	12.571	14.182
Charge d'intérêt	7.111	5.935
Rendements attendus des fonds		
Amortissement des écarts actuariels		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	19.682	20.117
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

7.4 ÉVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Dette actuarielle d'ouverture	223.220	154.387
Charge normale de l'exercice	12.571	14.182
Charge d'intérêt	7.111	5.935
Écarts d'expérience	-4.858	6.747
Autres écarts actuariels		
Prestations versées	-33.165	-37.547
Indemnités supplémentaires		
Autre		79.516
Dette actuarielle de clôture	204.879	223.220
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

8.1 COMPOSITION DU CAPITAL

en milliers de dh

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
ÉTAT MAROCAIN	31.780.465	75,2%	75,2%
MAMDA	3.134.311	7,4%	7,4%
MCMA	3.134.311	7,4%	7,4%
CDG	4.227.678	10%	10%
TOTAL	42.276.765	100%	100%

en milliers de dh

RÉSULTAT PAR ACTION	31/12/22	31/12/21
Nombre Actions	42.276.765	42.276.765
Résultat Part Groupe (kdh)	68.886	406.014
RÉSULTAT PAR ACTION (DH)	1,63	9,60

8.4 PARTIES LIÉES

8.4.1 RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Prêts, avances et titres	-2.765.826	-2.510.509
Comptes ordinaires		-2.510.509
Prêts		
Titres		-255.317
Opération de location financement		
Actif divers	-5.524.446	-5.524.446
TOTAL ACTIF	-8.290.272	-8.290.272
Dépôts	-2.606.655	-2.606.655
Comptes ordinaires		
Autres emprunts		-2.606.655
Dettes représentées par un titre		
Passif divers	-5.683.617	-5.683.617
TOTAL PASSIF	-8.290.272	-8.290.272
Engagements de financement et de garantie		
Engagements donnés		
Engagements reçus		

8.4.2 ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

en milliers de dh

	31/12/22
Intérêts et produits assimilés	-83.905
Intérêts et charges assimilées	79.580
Commissions (produits)	-73.829
Commissions (charges)	3.098
Prestations de services données	
Prestations de services reçues	
Loyers reçus	
Autres	-196.978

AUTRES ÉTATS

RÉFÉRENCE	ÉTATS	
5.2	Instruments de couverture	NÉANT
5.13	Provisions techniques des sociétés d'assurance	

FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
FONDS PROPRES	12.751.281	11.855.900
Fonds propres de catégorie 1	8.969.967	8.740.793
Fonds propres réglementaires	3.781.314	3.115.107
Exigences de fonds propres au titre du risque de crédit	7.126.411	6.895.547
Risque de marché en approche standard	184.120	218.694
Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	619.680	625.037
Ratio de fonds propres T1 (minimum exigible 9%)	9,05%	9,04%
Ratio de fonds propres total (minimum exigible 12%)	12,86%	12,26%

FONDS PROPRES DE TAMWIL EL FELLAH

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
FONDS PROPRES	103.216	102.836
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	103.216	102.836
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	103.216	102.836
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	125.000	125.000
Instruments de fonds propres de base versés		
Prime d'émission		
Résultats non distribués	-21.784	-21.973
TOTAL RISQUES	42.354	41.592
EXIGENCE/Risque de crédit	42.354	41.592
EXIGENCE/Risque de marché		
EXIGENCE/Risque opérationnel		
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	19,50%	19,78%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	19,50%	19,78%

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire consolidée du Crédit Agricole du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 8 602 147, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 54 520.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc arrêtés au 31 décembre 2022, conformément aux normes comptables internationales (IAS / IFRS).

Casablanca, le 28 mars 2023

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél: 05 22 54 80 00 - Fax: 05 22 29 86 70

Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S..

COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 83 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50 - 52, Bd Abdellatif Benkaddour
CASABLANCA
tél 0522 42 11 90 - Fax 0522 77 47 34
Abdellah LAGHCHAOUI
Associé



I – INSTANCES DE GOUVERNANCE

Le Crédit Agricole du Maroc a vécu, durant son histoire de plus de cinquante ans, des transformations, des restructurations et des adaptations qui ont fondé son positionnement sur le secteur bancaire marocain et son mode de gouvernance d'aujourd'hui. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a ainsi développé un mode de gouvernance hybride s'inspirant du modèle de bonne gouvernance des Établissements de Crédit « EC » et du code de bonnes gouvernance des Entreprises et Établissements Publics « EEP ».

1) Conseil de Surveillance et ses Comités Spécialisés

1.1 Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance reçoit une fois par trimestre au moins un rapport du Directeur sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la loi et par les dispositions de l'article 19 des statuts. Le conseil est composé de douze administrateurs : sept Administrateurs représentants de l'Etat ; le Chef du Gouvernement ; le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts; le Ministre de l'Économie et des Finances; ainsi que quatre autres représentants des départements ministériels (Secrétaire Général et le Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, le Chef de la Division du Financement Sectoriel et de l'Inclusion Financière – DTFF-Ministère de l'Économie et des Finances, le Wali chargé de mission auprès du Ministre de l'Intérieur), trois Administrateurs représentants des actionnaires institutionnels dont deux de la MAMDA/MCMA et un de la CDD; ainsi que deux membres indépendants. Les membres du conseil autres que le chef du gouvernement et les ministres, composent les quatre comités spécialisés du conseil comme suit :

CONSEIL DE SURVEILLANCE			
Président : Monsieur Aziz AKHANNOUCH, Chef du Gouvernement			
1^{er} vice-président : Monsieur Mohammed SADIKI, Ministre de l'Agriculture et la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts			
2^{ème} Vice-Président : Madame Nadia FETTAH ALAOUI, Ministre de l'Économie, des Finances			
Comité Ad hoc Gouvernance			
Comité d'Audit	Comité Grands Risques	Comité d'Investissements	Comité Nominations et Rémunération
Président : M. Mohammed FIKRAT Administrateur Indépendant	Président : Mme. Laila MAMOU Administrateur Indépendant	Président : M. Redouane ARRACH SG du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Président : M. Hicham BELMRAH PDG MAMDA- MCMA
M. Hicham BELMRAH PDG MAMDA/MCMA M. MOHAMMED EL IDRISI Chef de la Division du financement sectoriel et de l'inclusion financière à la DTFF M. Tarik BOUATTIOU Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture et la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	M. Hicham BELMRAH PDG MAMDA/MCMA M. Mustapha LAHBOUBI Directeur du pôle Stratégie & Développement à la CDD M. Larbi LAHLOU Directeur Général Délégué de la MAMDA-MCMA	M. Tarik BOUATTIOU Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture et la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	M. Redouane ARRACH SG du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Observateur : Le commissaire du Gouvernement auprès du CAM : M. Zakaria NACHID			

1.2 Comité d'audit

Conformément à la charte régissant son fonctionnement, le comité d'audit tient au moins une réunion par trimestre. Le comité d'audit a notamment pour missions :

- D'apprécier l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les mesures prises ou à entreprendre pour corriger les insuffisances y afférentes et les actions permettant de faire évoluer le dispositif en fonction de l'évolution des risques ;
- De surveiller le processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières en application des textes légaux et réglementaires ;
- D'apprécier la situation de l'établissement au regard des règles prudentielles et le dispositif de pilotage y afférent par l'organe de direction. Durant l'exercice 2022, les points évoqués lors des réunions du Comité d'audit, ont concerné essentiellement les aspects suivants :
- Suivi des principales recommandations émises lors des précédentes réunions du Comité d'Audit;
- Examen des comptes sociaux et consolidés au 31 Décembre 2021, au 31 Mars 2022, au 30 Juin 2022, ainsi qu'au 30 septembre 2022 ;
- Présentation des réalisations des structures de contrôle interne et du suivi des recommandations au 31/12/2021 ainsi que les résultats de la mission portant sur l'audit de la mise en œuvre des programmes AMAQ et RELANCE;
- Présentation du plan d'audit pluriannuel 2022-2023 et des plans d'audit et de contrôle des structures de contrôle interne au titre de l'exercice 2022 ;
- Présentation des principaux enseignements du rapport sur le contrôle interne au titre de l'exercice 2021 ;
- Présentation des principales conclusions des missions d'audit de la sécurité des systèmes d'information ;
- Présentation de l'état d'avancement des plans d'action des structures de contrôle interne au 30 Juin 2022 ;
- Présentation des perspectives de développement des filiales AAB et CAM Leasing.

1.3 Comité d'investissements

Le comité d'investissements se réunit au moins 2 fois par an avec pour principales missions :

- Veiller à la cohérence des projets d'investissements avec les orientations stratégiques de la banque ;
- Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la Banque en tenant compte des ressources disponibles;
- Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation budgétaire.

1.4 Comité des Grands Risques

Le comité des grands risques se réunit trimestriellement avec pour principales missions :

- Superviser la gestion des risques de la Banque, leur mesure, leur évaluation ainsi que leur couverture par les fonds propres ;
- Suivre l'octroi et le dénouement des crédits importants notamment par rapport aux fonds propres de la banque ;
- Analyser la qualité du portefeuille des crédits ;

Durant l'exercice 2022, le comité des grands risques a traité les points suivants :

- Benchmark en termes de ressources et emplois clientèle
- Éléments clés des comptes
- Chiffres clés consolidés GCAM
- Chiffres clés CAM Social
- Situation et évolution du portefeuille de crédit
- Mesures d'accompagnement pour la lutte contre les effets de la sécheresse de la campagne agricole
- Plan de Redressement de Crise Interne [PRCI]

1.5 Comité de Nomination et de Rémunération

Le comité de rémunération et nomination se réunit au moins une fois par an avec pour principales missions :

- Assister le CS dans le processus de nomination ou renouvellement de ses membres et de ceux du Directoire et traiter les situations de conflits d'intérêts émanant de ce processus ;
- Proposer des recommandations au Conseil de Surveillance de politique de rémunération du personnel de la banque en général et des membres du Directoire et hauts dirigeants tenant compte de la stratégie de la banque, de ses objectifs à court et long terme ;
- Anticiper et traiter les situations de conflits d'intérêts.

Durant l'exercice 2022, le comité de rémunération et nomination a traité les points suivants :

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Comité ;
- Bilan de la politique RH 2016-2021 ;
- Politique de développement du Capital Humain 2022.

1.6 Comité Ad hoc Gouvernance

Le comité ad hoc gouvernance a été institué pour statuer sur les questions de gouvernance, notamment la cooptation des administrateurs indépendants. Il est à noter que l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 14 décembre 2022, a décidé de la cooptation de deux membres indépendants au sein du conseil de surveillance du Crédit Agricole du Maroc et des comités qui en sont émanation :

- Madame Laila MAMOU, Administrateur indépendant et Présidente du comité des Grands Risques ;
- Monsieur Mohammed FIKRAT, administrateur indépendant et Président du Comité d'Audit.

2) Le Directoire

Le Directoire via les comités Spécialisés, notamment le Comité Directeur contrôle, opère un suivi mensuel des travaux réalisés par l'ensemble des structures de contrôle interne. Il s'assure du bon fonctionnement du système de contrôle interne et veille à la coordination entre les différents acteurs. Ce Comité a un rôle correctif des irrégularités et préventive des risques identifiés.

Durant l'exercice 2022, les réunions du Directoire ont porté sur les points suivants :

Type de réunions	Nbr de Réunions	Principaux Points Examinés	Principales décisions / Réalisations
Arrêtés des comptes	4	Arrêtés des comptes au 31 décembre 2021, au premier trimestre 2022, au premier semestre 2022 et au troisième trimestre 2022.	Approbation des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes.
Achat/Cession ou Réallocation de Biens Immobiliers	9	Cession de biens ;	Cession intragroupe : Approbation du transfert de propriétés du CAM reçues en datation en paiement ;
Comité du risque opérationnel	2	Analyse des évolutions;	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la cartographie des risques opérationnels; • Bilan sur le Dispositif de remontée des événements, incidents et pertes; • Etat d'avancement du plan d'atténuation des risques opérationnels.
Divers	17	Contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des structures de contrôle interne; • Enseignements du rapport sur les activités du contrôle interne;
		Stratégie de la banque	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des chantiers d'amélioration et modalités d'action ;
Divers	17	ICAAP	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du lancement du programme d'émission d'obligations subordonnées pour un plafond de 1,5 Mrds de dhs sur 2 ans.
		Cost Killing	<ul style="list-style-type: none"> • Rationalisation des dépenses de la banque
		APE	<ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques des émissions obligataires subordonnées et perpétuelles
Total	32		

Informations sur le système d'incitations financières :

Au titre de l'exercice 2022, la rémunération allouée au top management (comprenant les Directeurs de Pôles et grades supérieurs) s'est chiffrée à 65MDH. L'encours des prêts leur ayant été octroyés s'élève à 81MDH au terme de ladite période.

3) Comités Directeurs & Comités d'exploitation

Le CAM a réorganisé en septembre 2019 son dispositif de gouvernance interne, suite notamment à la recombinaison de son Directoire et aux aménagements organisationnels opérés au sein de la Banque.

Ainsi, outre les réunions statutaires du Directoire, les différents comités du Directoire ont été consolidés en trois types de comités :

- Comité Exécutif Bimensuel, organe à la fois de prise de décisions d'ordre stratégique pour l'ensemble des sujets qui remontent des différentes instances et d'instance de réflexion, de coordination, de suivi et d'appréciation des résultats de la banque.

Comités Directeurs regroupés et repris en cinq Spécialisés Mensuels:

- Comité Directeur Ressources & Emplois ;
 - Comité Directeur MSP & Agriculture Solidaire ;
 - Comité Directeur BFI, Trésorerie & ALM ;
 - Comité Directeur Support & Gouvernance ;
 - Comité Directeur Capital Humain, Communication & Relation Client ;
 - Comité d'Exploitation Trimestriel dont la finalité est de suivre et de piloter l'activité commerciale de la Banque et d'assurer un échange avec les Responsables du Réseau.
- Par ailleurs les comités spécifiques aux crédits et ceux édictés par la réglementation de travail sont maintenus :
- Comités relatifs aux engagements présidés par le Président du Directoire ;
 - Comité du Crédit du Siège ;
 - Comité Gestion des créances Sensibles ;
 - Comité de Déclassement et Radiation des CES.

4) Comités de crédit

4.1 Comités d'octroi de crédit

Comités de Crédit du Réseau :

- Comité Point de Vente ;
- Comité Direction Régionale ;
- Comité Banque Retail & Agriculteur, Entreprises et Corporate.

Comité de Crédit du Siège (CCS) :

Le CCS est habilité à statuer sur les demandes de crédits, d'arrangement et du solde de tout compte dépassant les compétences des Comités de Crédit du Réseau. Il est configuré en trois comités distincts :

- CCS Banque Corporate ;
- CCS Banque de l'Entreprise ;
- CCS Banque Retail et Agriculteur.

4.2 Comités de pilotage, de suivi et de recouvrement du crédit

Comité Management et Veille du Risque de Crédit :

Ce comité vise la prévention et la bonne maîtrise de la qualité du portefeuille des grands engagements de la banque, non classés en CES.

Comité de Gestion des Créances Sensibles :

Ce comité est habilité à statuer sur les créances sensibles à insérer ou à retirer de la Watch-List, ainsi que le niveau de provisionnement de chaque créance. Il décide également des plans d'action à entreprendre pour la sauvegarde, la gestion et le suivi des créances en Watch-List.

Comité de Suivi des Créances en Anomalie :

Ce comité a pour objectif de garantir une amélioration continue de la qualité du portefeuille des engagements de la banque et ce, à travers un suivi rapproché de l'évolution des créances présentant des irrégularités ou des impayés (non classées en CES et autres que celles traitées dans des comités spécifiques).

Comités sur les solutions d'arrangement

Les solutions négociées (demandes d'arrangement, facilités de paiement et solde de tout compte des créances non classées en CES) conclues avec les clients lors des Comités de Suivi des Créances en Anomalie font l'objet d'une analyse et d'une décision par les comités compétents, dans la limite de leurs plafonds de compétences :

- Au niveau du Réseau : Comité de Crédit par marché
- Au niveau du Siège : Comité de Recouvrement des Créances Irrégulières (CRCI)
- Au niveau du Siège : Comité de Crédit Siège (CCS)

Comité de Déclassement et de Radiation des Créances en Souffrance :

Ce comité décide du déclassement des créances dans la catégorie appropriée de CES, statue sur les mouvements de provisions à enregistrer pour les CES déclassées, ainsi que de la radiation comptable des CES.

Comités de Recouvrement des Créances en Souffrance :

- Comité Interne de Recouvrement :

Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable est inférieure ou égale à cinq millions de dirhams.

- Comité de recouvrement du siège :

Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable dépasse la compétence du Comité Interne de Recouvrement.

5) Comités Réglementaires

Les Comités Réglementaires sont des comités édictés par la réglementation du travail :

- Comité d'Entreprise ;
- Comité Sécurité et Hygiène.

6) Comité de suivi de la Gouvernance Interne

Le Comité de Suivi de la Gouvernance interne a pour principaux objectifs :

- Assurer l'organisation, le suivi et la bonne tenue des Comités Directeurs ;
- Assurer la gestion en amont des Comités Directeurs en termes de secrétariat, gestion des calendriers, des ordres du jour, d'élaboration et de classement des comptes rendus;
- Elaborer les synthèses de décisions et principaux constats relevés ou actés par les différents Comités directeurs et les reporter au Directoire ;
- Œuvrer pour l'amélioration permanente du fonctionnement des Comités Directeurs, et plus Généralement du dispositif de gouvernance interne.

7) Comités Risques Opérationnels

Dans le cadre de la mise en conformité du Groupe CAM avec les exigences réglementaires, il a été créé :

Comité du risque Opérationnel CAM : est l'organe spécialisé de la banque chargé de la validation, de la stratégie, de la politique, des normes et méthodes du dispositif Risque opérationnel, il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'actions.

Comité risques opérationnels métiers : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événements et incident, la validation des mises à jour de la cartographie, l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

8) Audit Interne

Assurée au niveau du Domaine Contrôle et Audit Général, la fonction Audit Interne contribue au renforcement de la culture de contrôle au sein de la banque, en évaluant l'efficacité des processus, des politiques internes et des dispositifs de contrôle interne mis en place. Ceci passe à travers la réalisation de missions d'audit interne dans le cadre du plan d'audit dûment approuvé par le Comité d'Audit.

Il est à noter que depuis Juin 2021, les processus d'audit interne du Crédit Agricole du Maroc sont certifiés conformes aux normes de l'IFACI. Cette certification, qui a une durée de validité de 3 ans, fait l'objet de missions de suivi de progrès, diligentées annuellement par l'IFACI pour les besoins de maintien de la certification. La mission de progrès réalisée par l'IFACI en 2022 a été couronnée par le maintien de la certification.

Les missions d'audit interne sont regroupées au niveau du Plan d'Audit annuel, et couvrent aussi bien le périmètre d'activité de la Banque, des prestations externalisées que les dispositifs de contrôle des filiales. La démarche d'élaboration du plan d'audit obéit une méthodologie rigoureuse conforme aux normes internationales en la matière. La conduite et la gestion des missions d'audit sont menées sur la base d'un recueil de procédures édictant notamment les modalités de conduite et de supervision des missions, d'orientations des axes d'investigations, de communication des résultats, de suivi des recommandations émises et d'archivage des dossiers de travail.

Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Audit est supervisée par un Responsable de Pôle qui coiffe une équipe de 20 auditeurs, qui veillent à la réalisation des missions prévues dans le cadre du plan d'Audit annuel, ainsi que des travaux de suivi des recommandations émises. Les travaux effectués par la fonction audit interne ainsi que les conclusions qui en découlent font l'objet de communication au Président du Directoire et au Comité d'Audit.

Les résultats des travaux ainsi que les missions sont communiqués à la fonction Risque Opérationnel pour alimenter de la cartographie globale de la banque, ainsi qu'à l'entité chargée du suivi des recommandations et des projets réglementaires relevant du Pôle Développement.

9) Contrôle

Gérée au niveau d'un pôle dédié, la fonction de contrôle contribue à la définition et à l'actualisation de la politique de sécurité du GCAM, la conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la banque en synergie avec les structures opérationnelles du siège, du réseau, des filiales, ainsi que les autres fonctions de contrôle.

La fonction s'appuie sur des contrôles de 2^{ème} niveau à distance et in situ menés au niveau des activités du siège, du réseau et des filiales. Lesdits contrôles permettent de sécuriser les opérations réalisées par les structures concernées en s'assurant de la bonne réalisation par celles-ci du contrôle de 1^{er} niveau consistant en un ensemble d'autocontrôles et de contrôles hiérarchiques régis par des manuels de contrôle de 1^{er} niveau dédiés et diffusés à l'ensemble des acteurs de la banque.

Placée sous la responsabilité du Directeur chargé du pôle contrôle et risque opérationnel groupe, la fonction de contrôle est organisée autour des directions centrales de « contrôle réseau », « contrôle siège » et « contrôle et risque opérationnel filiales ». Ainsi, l'effectif total de la fonction de contrôle s'établit à 78 collaborateurs.

10) Inspection

Gérée par une entité dédiée, la fonction Inspection a pour principale vocation de réaliser et d'approfondir les investigations liées à des irrégularités soulevées, d'identifier les dysfonctionnements à l'origine de ces irrégularités et de proposer les mesures correctives idoines. La fonction mène des missions, après avis du Président du Directoire, sur la base des demandes pouvant émaner des remontées issues des acteurs du dispositif du Contrôle Interne ou suite à la réception de réclamations fondées.

Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Inspection est supervisée par un Directeur Central et deux Directeurs. Les missions sont menées à travers un effectif de 10 inspecteurs, les résultats des missions sont synthétisés au niveau de notes de synthèse transmises à la Présidence du Directoire, elles représentent les résultats des travaux et servant de base à la délimitation des responsabilités et la prise en charge des mesures jugées appropriées.

II - DÉONTOLOGIE

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc, socialement engagé et traditionnellement ancré dans le monde rural, a non seulement pour objectif de conforter sa position de partenaire financier privilégié et de leader dans ce secteur, mais également de diversifier ses activités pour s'intéresser à la banque de détail et aux activités de marché.

Dans un contexte environnemental rigoureusement réglementé, le redimensionnement du Groupe exige l'accompagnement soutenu par des règles de bonne conduite professionnelles adaptées.

C'est dans cette optique que le GCAM s'est doté d'un dispositif de déontologie qui répond aux préoccupations éthiques et déontologiques de la profession. Les valeurs ainsi promues par le Groupe à travers son code de déontologie sont :

- Le respect des lois et des réglementations en vigueur ;
 - L'honnêteté et la transparence ;
 - La préservation de l'image et de la réputation du GCAM ;
 - La protection des actifs du GCAM ;
 - Le respect du secret professionnel et du devoir de confidentialité ;
 - Le professionnalisme en toutes circonstances ;
 - La primauté des intérêts des clients ;
 - La prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
 - La communication d'informations fiables et sincères.
- Afin d'assurer la pérennité du dispositif de déontologie ainsi que le respect des dispositions y afférentes, le Groupe dispose un programme déontologique rigoureux. L'animation et la supervision sont assurées par différents acteurs :
- Des comités périodiques qui regroupent les plus hautes fonctions hiérarchiques de la banque et qui veillent au respect des règles d'éthique et de déontologie en vigueur.
 - Des responsables hiérarchiques qui s'approprient le dispositif et s'assurent que les collaborateurs placés sous leur responsabilité sont en possession du cadre déontologique de la banque, et les sensibilisent sur ses dispositions en leur rappelant les obligations particulières qui leur incombent et en prenant les mesures nécessaires au respect desdites dispositions.
 - Une direction de la déontologie qui veille au respect des dispositions éthiques et à la gestion et la sensibilisation régulière des collaborateurs aux questions éthiques.

La Direction de la Déontologie travaille en étroite collaboration avec la communauté de déontologie qui est composée d'une trentaine de collaborateurs de différentes entités (CAMR, métiers et filiales) à qui sont confiés la réalisation de la mission de « relais de déontologie ». Leurs missions sont les suivantes :

- Le conseil et la sensibilisation des collaborateurs ;
 - La centralisation et le traitement des conflits d'intérêts ;
 - La veille sur le dispositif de déontologie.
- La Direction de la Déontologie supervise et veille au renforcement et au déploiement du dispositif, et ce conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleurs standards de la profession. Ses principales prérogatives sont les suivantes :

- Renforcer, déployer et pérenniser le dispositif de déontologie du groupe ;
- Veiller à la diffusion et à la vulgarisation à travers le respect des dispositions du code de déontologie du GCAM ;
- Veiller à l'appropriation du dispositif de déontologie par l'ensemble des collaborateurs, à travers la formation au continu, le e-learning, les tournées sur le terrain et les actions de communication ;
- Mettre en place les procédures et les outils adéquats pour verrouiller le dispositif déontologique, à savoir : la gestion des conflits d'intérêts, la gestion des cadeaux et l'alerte professionnelle ;
- Renforcer le dispositif de conformité et de déontologie au niveau des filiales à travers un accompagnement permanent de ces dernières dans la mise en conformité avec les différentes lois et réglementations ;
- Mettre en place un dispositif de contrôle déontologique afin de mesurer le degré d'appropriation et de respect des règles éthiques par les collaborateurs ;
- Communiquer sur les meilleures pratiques visant à renforcer l'adhésion des collaborateurs à la culture d'éthique en respectant les principes fondamentaux du code, à savoir : le respect du principe de confidentialité, la primauté des intérêts des clients, la gestion de la relation avec les partenaires, la gestion des conflits d'intérêt, la préservation de l'image du groupe ;
- Assurer la synergie avec les différents métiers du groupe afin d'intégrer les principes éthiques et déontologiques de manière transverse dans l'ensemble des processus du groupe et d'être dans une déontologie de consensus avec les collaborateurs.

Des procédures déontologiques sont mises en place, à savoir :

- La prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- La gestion des cadeaux, invitations et avantages financiers ;
- La gestion du système d'alerte professionnelle ;
- La gestion de nouvelles recrues, contractuels et étudiants en stage.

Dispositif de gestion des conflits d'intérêt :

Conformément à la réglementation en vigueur, le dispositif déontologique du GCAM regroupe une politique de gestion des conflits d'intérêts s'illustrant à travers les mesures suivantes :

- Une procédure de prévention et de gestion du conflit d'intérêts ;
- Des déclarations annuelles et ponctuelles à chaque survenance de situation de conflit d'intérêts, conformément à la procédure en vigueur ;
- Une formation et une sensibilisation sur la thématique du conflit d'intérêts au profit des collaborateurs.

Des formations e-learning sont déployées et une communication diversifiée et récurrente est dispensée en interne auprès des collaborateurs afin de favoriser leur engagement et d'intégrer le référentiel déontologique dans leur quotidien

Alerte Professionnelle :

Le droit d'alerte est une faculté donnée à chacun de s'exprimer lorsqu'il estime avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, une opération ou plus généralement une situation particulière dont il a eu personnellement connaissance n'apparaît pas conforme aux règles éthiques qui gouvernent la conduite des activités du groupe. Ce droit doit être exercé de manière responsable, de bonne foi, non diffamatoire et non abusive. Le groupe protège les lanceurs d'alerte, notamment contre d'éventuelles représailles ou sanctions et garantit une stricte confidentialité à leur identité.

Gestion des cadeaux, invitations et avantages financiers :

Les collaborateurs doivent s'abstenir d'accepter, de recevoir des cadeaux ou des invitations, directement ou indirectement, risquant, même involontairement, de compromettre leur indépendance, leur impartialité ou leur intégrité. Ils doivent refuser tout cadeau ou invitation qui pourrait les placer en situation de conflits d'intérêts. De la même manière, il est interdit de solliciter des cadeaux auprès de personnes physiques ou de sociétés ayant des relations d'affaires ou essayant de développer des relations d'affaires avec le groupe.

Pour les cadeaux acceptés, une valeur de 500 dirhams est fixée. Si la valeur du cadeau dépasse le montant autorisé, le collaborateur doit, avant de pouvoir l'accepter, en faire la demande auprès de sa hiérarchie, qui doit en aviser le responsable conformité. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc ne prohibe pas la présentation ou l'acceptation d'opérations de relations publiques. Celles-ci sont des manifestations de courtoisie et de bienvenue entre partenaires d'affaires. Cependant, ces relations publiques doivent avoir une justification commerciale claire.



III - DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

1) Risque de Crédit ou de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent à la défaillance d'un emprunteur face au remboursement de ses obligations envers la Banque et l'intégrité de son actif. Il concerne notamment les crédits octroyés bilan et hors bilan.

1.1. La fonction Gestion du Risque de Crédit

La Banque accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste avec le déploiement d'un mode de gouvernance efficace et efficient contribuant à la bonne maîtrise du risque de crédit.

La gestion du risque de crédit est centralisée au niveau du Domaine Gestion du Risque de Crédit. Cette entité a pour missions d'identifier, de surveiller, de prévenir et de maîtriser le risque de crédit tout en veillant au respect des dispositions réglementaires en matière de gestion du risque de crédit.

Rattaché directement au Président du Directoire, le positionnement du Domaine Gestion du Risque de Crédit lui permet de remonter rapidement les faiblesses soulevées et de disposer de l'attention nécessaire des organes d'administration et du Directoire.

Le Domaine Gestion du Risque de Crédit intègre plusieurs composantes organisationnelles (Pôle Management du Risque Crédit, Pôle Ingénierie Financière et Engagements GAV/GE, Pôle Réalisation des Engagements et le Pôle Engagements PME et Professionnels intégrant le Centre d'Etudes et de Crédit TPE chargé de la mise en œuvre et du déploiement du programme Al Qarouaij Al Qarouaij qui interagit afin de disposer d'une vision transverse et objective du risque de crédit, suivre la qualité du portefeuille puis assurer le respect et la mise en œuvre de la politique générale de la Banque en matière d'engagements et de maîtrise du risque de crédit.

La responsabilité de la gestion et du suivi du risque de crédit concerne toutes les parties prenantes dans le processus de crédit. Elle est partagée entre les instances de gouvernance de la Banque, le Directoire, le Réseau, le Domaine Gestion du Risque de Crédit et le Domaine Remedial Management.

La gouvernance et l'organisation risque de crédit s'articulent autour des principes suivants :

- Le respect des règles de bonne gouvernance du risque de crédit relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion du risque de crédit ;
- La mise en place d'une gouvernance favorisant l'intégrité, la remontée rapide des problèmes et les insuffisances à l'organe dirigeant ;
- La définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités: des chartes pour les comités stratégiques et des notes de services pour les comités opérationnels ;
- La prise de décisions stratégiques en matière de risque de crédit en toute connaissance de cause par les plus hautes instances de la Banque ;
- La collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux ;
- La définition d'un cadre de fonctionnement organisationnel qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- Le déploiement d'une organisation adéquate, adaptée à la taille, à la nature, au volume des opérations et à la complexité des risques inhérents à la Banque et à ses activités ;
- La séparation claire des responsabilités : la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision du risque de crédit est partagée entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance ;
- Le déploiement d'une structure organisationnelle favorisant la prise de décision de manière efficace, la transparence et responsabilisant le personnel de la Banque ;
- L'intégration de la fonction risque de crédit dans la planification stratégique ;
- Le maintien de l'indépendance et de l'efficacité du processus d'examen et de surveillance des risques ;
- La forte implication de l'ensemble des collaborateurs de la Banque dans le processus de gestion du risque, de la promotion de la culture risque et ce, depuis le Conseil de Surveillance jusqu'aux équipes opérationnelles.

1.2. La Politique Générale du Risque de Crédit

La Politique Générale du Risque de Crédit a pour objectif de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la Banque en conformité avec ses orientations stratégiques. Elle est déclinée sous plusieurs formes : secteur d'activité, filière, segment de marché et régions.

Cette politique est approuvée d'abord par le Directoire puis validée par le Conseil de Surveillance via le Comité des Grands Risques. En regard à la nature de l'activité bancaire, la politique se doit d'être dynamique, prospective et évolutive afin de s'adapter rapidement aux changements. Elle est révisable régulièrement et à la survenance de tout événement interne et externe, de nature à impacter les risques de la Banque.

La mise en œuvre de cette politique repose sur un corpus réglementaire interne étoffé conforme aux meilleures pratiques en la matière, adapté à la nature des activités et cohérent avec les objectifs et la stratégie de la Banque. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion du risque crédit, à travers des procédures, chartes, fiches produits, normes indicatives de financement, recueil des comités et compétences, fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

La Politique Générale du Risque de Crédit de la Banque s'articule autour des principes suivants :

- Déontologie et conformité ;
- Collégialité des décisions ;
- Respect des procédures dans l'analyse du risque ;
- Séparation entre la fonction commerciale et la fonction de contrôle et gestion des risques ;
- Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances ;
- Sécurisation en amont des opérations de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- Rentabilité des opérations.

1.3. Dispositif de gestion du risque de crédit

a. Dispositif d'octroi de crédit

i. Principes directeurs

Le dispositif d'octroi de crédit repose sur les principes fondamentaux suivants :

- La sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
 - L'évaluation a priori de la clientèle à travers la connaissance approfondie de son activité et de sa situation au moment de l'octroi ;
 - Le déploiement d'un système de délégation équilibré et contrôlé qui désigne les niveaux de pouvoirs d'attribution de crédit ;
 - La collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences ;
 - L'établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue à minima annuelle pour les entreprises et à chaque événement significatif intervenu sur la situation du client ;
 - La mise à jour des compétences en fonction du niveau de risque de chaque typologie de clientèle et de la nature du produit sollicité ;
 - La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation du risque crédit ;
 - La rentabilité globale des opérations effectuées avec le client ;
 - L'utilisation des outils d'évaluation et d'aide à la décision : notation interne et score d'octroi ;
 - L'utilisation d'un système informatique de crédit permettant de gérer l'instruction, la réalisation, le suivi des demandes et les déblocages de crédit ;
 - Le déploiement de contrôles a priori avant le déblocage du crédit ;
 - L'utilisation des normes de financement des activités agricoles comme socle dans l'approche de financement.
- Chaque opération de crédit doit être structurée selon les procédures mises en place et doit avoir :
- Objet : la justification économique des opérations de crédit doit être avérée ;
 - Structure : les opérations doivent être clairement explicitées et appréhendées et leur suivi doit être assuré ;
 - Maturité : les maturités des engagements de crédits doivent être en conformité avec l'objet du crédit ;
 - Conséquence : les engagements les plus importants et les plus risqués soient traités au plus haut niveau, garantissant la mise en œuvre de la stratégie de la Banque ;
 - Sécurité : la capacité de remboursement des contreparties doit être analysée et confirmée ;
 - Garanties ou sûretés : le crédit doit être assorti de garanties. La valeur économique de ces gages doit être validée par expertise et régulièrement actualisée ; de même, la surface patrimoniale des garants doit être détaillée et mise à jour ;
 - Notification : les modalités du crédit doivent être formellement notifiées à la clientèle de manière à préserver les intérêts des parties.

ii. Processus d'octroi

Après un entretien avec le client et une première évaluation de sa situation financière, de son activité et de ses besoins, le point de vente (PDV) procède à l'instruction de la demande de crédit à travers un système informatique dédié. Il constitue une demande de crédit comportant toutes les informations et les documents requis en conformité avec la réglementation et les procédures détaillant les modalités d'analyse et de traitement des demandes de crédit.

Après une analyse quantitative et qualitative du dossier, le PDV élabore une note de présentation qui intègre notamment son avis motivé sur la demande sollicitée. Plus tard, il peut être soumis à l'approbation aux niveaux supérieurs selon le schéma délégué.

Une fois la décision d'octroi de crédit établie, elle est acheminée aux points de vente. La mise en place du crédit est effectuée par un back-office régional ou par le siège selon les niveaux de compétences.

Un suivi rapproché des décisions des comités de crédit ainsi que leur mise en œuvre dans les délais sont assurés.

Toutes les demandes d'octroi de crédit sont présentées pour la prise de décision à l'instance compétente selon un schéma délégué. Ce schéma assure que les engagements les plus importants et les plus risqués soient traités au plus haut niveau, garantissant la mise en œuvre de la stratégie de la Banque.

La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs selon une échelle interne qui se compose de 8 classes de risque homogènes et qui reflètent la probabilité de défaut des contreparties. 7 classes pour le portefeuille sain et 1 classe pour le portefeuille en défaut.

Les grilles de notation à dire d'expert développées ont été conçues sur la base des données historiques, des benchmarks et surtout sur la base de la connaissance métier cumulée par la Banque.

La notation constitue également un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque et ce, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est par ailleurs assuré pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

iii. Scoring d'octroi

Pour la clientèle de détail, les crédits à la consommation sont gérés par un partenaire et sont évalués à travers un système de scoring dédié. De même pour les crédits à l'habitat qui disposent d'un système de scoring spécifique. Pour le crédit à l'agriculture, un système de scoring d'appréciation du risque est appliqué aux petites et moyennes exploitations agricoles et des exploitations agricoles commerciales est mis en place.

c. Dispositif de pilotage du risque crédit

Le dispositif de pilotage du risque de crédit permet de limiter les risques à des niveaux acceptables. Il repose essentiellement sur les principes fondamentaux suivants :

- Le suivi du respect de la politique générale du risque de crédit ;
- L'examen de la qualité du portefeuille, à travers notamment des analyses et études internes, permettant de disposer d'une vision claire sur le niveau de risque du portefeuille ;
- La revue et l'évaluation régulière du portefeuille de crédit par axe de pilotage ;
- La détection, le plus en amont possible, des contreparties portant des engagements présentant les signaux avancés de détérioration potentielle en vue d'en assurer un suivi rapproché ;
- La gestion et le suivi du risque de concentration selon ses différentes formes avec un suivi adapté des risques majeurs ;
- La maîtrise et la surveillance des risques à travers un dispositif de limites internes et sa déclinaison afin de mieux encadrer l'évolution du portefeuille ;
- Le pilotage de la tarification et son adaptation régulière en fonction de l'évolution des risques ;
- L'appréciation de la capacité de la Banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus à travers un dispositif de simulation de crise (stress-test) ;
- L'identification des risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fondamentaux de la Banque ;
- La recherche permanente d'indicateurs ou signaux d'alerte de détérioration potentielle du risque ;
- L'utilisation de la notation tout au long du cycle de crédit ;
- La remontée de toute dérive constatée aux organes de direction et d'administration.

d. Dispositif de Suivi des Créances

Le dispositif de suivi des créances repose sur la prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation. Il repose sur les principes généraux suivants :

- La conformité avec les exigences réglementaires et les procédures en matière de suivi des créances ;
- La prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation visant à éviter toute dégradation des créances ;
- La veille en permanence à la régularité et à la qualité de l'ensemble des contreparties disposant d'un engagement, avec un suivi rapproché des conditions d'utilisation des concours accordés ;
- La responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagements en matière de recouvrement ;
- La synergie et la solidarité entre tous les intervenants, du réseau et du siège, chargés du suivi ;
- La tenue régulière de Comités de Suivi des Créances.

e. Dispositif de gestion des créances sensibles

Les créances sensibles correspondent aux engagements détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

La gestion des créances sensibles consiste notamment à identifier et détecter le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties de la Banque portant des engagements en vue d'en assurer un suivi rapproché.

En matière de couverture, les créances sensibles donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques généraux d'au moins égale à 10% de l'encours global sans déduction des garanties de l'assiette de calcul des provisions. Toutefois, le Comité peut décider de relever le niveau de la provision. Lorsque la créance est retirée de la WL, la provision économique fait l'objet d'une reprise.

Le Comité de Gestion des Créances Sensibles se tient trimestriellement. Il décide des créances à intégrer ou à retirer de la liste des créances sensibles, du niveau de provisionnement de chaque créance, des plans d'actions à entreprendre et de la revue de la notation interne du client.

f. Dispositif de gestion et recouvrement des créances en souffrance

Le déclassement des créances est une mesure réglementée permettant à la Banque de se prémunir contre les risques de non remboursement des créances. Ce déclassement concerne les créances en souffrance [CES] qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

En fonction de leur degré de risque de perte, les CES sont réparties en trois catégories : les créances pré douteuses, les créances douteuses

et les créances compromises.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et de leur radiation comptable.

Concernant la couverture des créances en souffrance par des provisions, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en la matière.

Le dispositif de recouvrement des créances revêt une importance cruciale dans l'amélioration de la qualité du portefeuille engagement. Il s'appuie sur les principes suivants :

- L'adoption d'une démarche proactive visant à éviter toute dégradation des créances en souffrance ;
- La priorisation des solutions à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- La segmentation du portefeuille de CES pour en mesurer le coût et les actions à entreprendre ;
- Le respect des formalités et des délais fixés par la loi en la matière ;
- La collégialité de la décision en matière d'assainissement des créances en souffrance [CES] à travers des comités de recouvrement dédiés qui statuent sur les propositions de règlement ;
- Le déploiement d'un système d'information de recouvrement des CES ;
- L'adoption d'un plan d'actions annuel ;
- L'élaboration de tableaux de bord et de reportings ;
- L'analyse de la performance des prestataires.

2) Risque de concentration

La diversification du portefeuille de crédit joue un rôle essentiel dans le processus de maîtrise des risques et demeure une préoccupation permanente de la politique de risque de la Banque qui a mis en place une série de mesures pour éviter tout risque de concentration pouvant impacter la qualité de son portefeuille.

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

Le risque de concentration de crédit peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
 - Des groupes d'intérêt ;
 - Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
 - Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.
- Pour ce qui est du risque de concentration individuelle et sur des groupes d'intérêt, il est régi par les dispositions de la Banque Centrale en matière de gestion des risques de crédit suppose une gestion des groupes selon un processus normalisé s'appuyant sur une définition très large de la notion du groupe d'affaires et une approche concertée avec les lignes de métiers.
- Le risque de concentration est géré à travers un dispositif de limites qui permet de s'assurer en permanence du respect de l'ensemble des exigences et principes édictés ainsi qu'un développement maîtrisé des activités dans la mesure où ces limites sont en fine destinées à contenir un montant supportable de pertes acceptées.
- Les limites risques de crédit fixent les seuils globaux en précisant clairement le niveau de risque acceptable en adéquation avec le profil de risque global de l'établissement. Elles portent sur des indicateurs de risques permettant de sécuriser le développement de la Banque.

Ces limites de concentration prennent plusieurs formes :

- Limites sectorielles ;
 - Limites par filière ;
 - Limites par segment ;
 - Limites individuelles : par groupe d'affaire et contrepartie.
- Ce dispositif de limites fait l'objet d'un suivi régulier afin de :
- Contrôler l'exposition au risque de concentration du crédit par rapport aux seuils préétablis ;
 - Pouvoir détecter le plus rapidement possible les dépassements éventuels ;
 - Analyser et expliquer les principales évolutions enregistrées ;
 - Assurer l'évolution de l'exposition aux risques de crédit sur les principales contreparties individuelles, groupes de contreparties et secteurs d'activité ;
 - Porter à la connaissance de l'organe dirigeant les concentrations dépassant certains seuils prédéterminés ;
 - Pouvoir mettre en œuvre rapidement des mesures correctrices pour atténuer l'exposition aux risques de crédit sur les catégories identifiées.
- Lorsque l'analyse de la nature des risques fait apparaître des concentrations excessives au regard notamment des fonds propres, de la capacité bancaire, et/ou de la qualité du dispositif de mesure et de surveillance des risques, la Banque peut être conduite à réduire ses expositions, à un rythme adapté à la situation, de manière à les rendre compatibles avec sa surface financière et son organisation interne.
- Le dispositif de limites retenu par la Banque est revu autant que nécessaire et réévalué à intervalles réguliers. Il est suivi par les instances de gouvernance stratégiques, en particulier le Comité des Grands Risques et le Comité d'Audit.

3) Risque de marché

Au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc, le dispositif de gestion des risques de marché s'inscrit dans le cadre des orientations de la politique globale de gestion des risques de la banque. Ceci, tout en respectant les exigences réglementaires en vigueur ainsi que l'application des saines pratiques de gestion des risques de marché par les instances nationales et internationales, notamment par les accords de Bâle.

Le dispositif de gestion des risques de marché couvre toutes les activités autorisées au niveau de la salle des marchés (SDM). Celle-ci a pour principale mission de répondre aux besoins de la clientèle en matière de négociation de cours de devises, de couverture contre le risque de change et de placement des excédents de trésorerie. Elle intervient également pour le compte de la banque en termes de couverture de la position de change, en matière de bilan de titres et d'OPCYM pour le compte propre, de la gestion de la trésorerie ; aussi bien en dirhams qu'en devises.

1. Définition Risque de marché

Le risque de marché pourrait être défini comme le risque potentiel lié aux variations des prix des instruments financiers, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM et des matières premières. Ces pertes pourraient diminuer la valeur de ses portefeuilles et ainsi peser sur le résultat de la banque.

La gestion des risques de marché au sein de la banque a une dimension organisationnelle qui repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des fonctions de gestion des risques de marché, de celles du contrôle (Front et Back Office). En effet, les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement. Elle a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et du monde rural.

L'adossement est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue d'éviter le risque et d'assurer une consolidation du bilan de la banque.

3.1. Les risques liés au portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire varie en fonction de plusieurs facteurs représentant autant de risques qui pourraient baisser la valeur du portefeuille. Ces risques sont classés en trois catégories :

a. Les risques systémiques

Le risque systémique est le risque de marché peut être défini comme le risque de variation du prix d'un grandeur économique constatée sur le marché. Dans ce type de risque, il s'agit de l'incertitude quant aux gains qui résultent des changements dans les conditions du marché telles que : la valeur du marché, le taux d'intérêt ou encore le taux de change.

Le risque de taux d'intérêt : Ce risque mesure le degré d'exposition du porteur d'un titre sur l'évolution ultérieure des taux sur le marché. À cet effet, une évolution défavorable des taux aura une conséquence directe sur le portefeuille obligataire puisque il existera une tendance opposée entre le prix des obligations et les taux d'intérêt, une hausse des taux sur le marché pendant une certaine période se traduira logiquement par une réduction du prix des obligations et des cours des titres.

Le risque de taux de change : Ce risque concerne les émissions libellées en devises, et réside dans la possibilité de variation des prix de la devise par rapport à la monnaie nationale.

b. Les risques spécifiques

Le risque de crédit peut être défini comme la perte potentielle que peut subir la banque suite à un événement de crédit touchant l'une de ses contreparties. De manière plus précise, le risque de crédit englobe deux notions qui diffèrent en fonction de l'événement de crédit à l'origine des pertes :

Le risque de défaut

Ce risque correspond à l'incapacité de l'émetteur à honorer ses engagements, c'est-à-dire de rembourser sa dette (principal + coupons). Dans une telle situation, la banque est susceptible de subir une perte si elle ne recouvre qu'une partie du montant dû.

Le risque de dégradation de la qualité de crédit : Ce risque correspond à une détérioration de la santé financière de l'émetteur. Il en résulte une hausse de la prime de risque (ou spread).

c. Autres risques :

Risque de concentration ou risque de répartition
Ce type de risque est lié à la présence d'une grande concentration d'un même type d'actif ou d'un même type de marché dans le portefeuille. De ce fait, l'évolution de ce type d'actif ou de ce type de marché fait la loi dans le portefeuille.

3.2. Les risques liés au portefeuille actions et OPCVM

Risques de marché :
Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liées aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- Les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
 - Le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors-bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.
- Le risque lié aux portefeuilles « actions & OPCVM » correspond à la possibilité de subir une perte en capital entre le moment de l'achat et celui de la vente des titres. Cette potentialité est prise en compte par la prime de risque. A savoir, l'écart de rendement attendu d'une action ou d'un OPCVM par rapport à un actif dit sans risque. Les opérations de marché entraînent de nombreuses prises de risques. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- Le risque opérationnel qui peut advenir si des erreurs sont commises en instruisant des paiements ou en réglant des transactions post-marché.
- Le risque de liquidité : il apparaît quand une entreprise ne parvient pas à transformer certains avoirs illiquides en avoirs liquides, ce qui l'empêche de remplir ses obligations financières.
- Le risque de concentration (division de risque) : décrit le niveau de risque du portefeuille d'une banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie, un secteur, une SDG, une classification, ...

3.3. Les risques liés à l'activité Change

Risque de change : c'est la perte qui peut se matérialiser à la suite d'une variation des cours de change.

Risque sur les taux d'intérêt : ce risque est lié à l'augmentation ou diminution soudaine des taux d'intérêt devises et qui peut affecter les positions en devises de la banque.

Risque de concentration : Il décrit le niveau du risque du portefeuille [Terme et Financement] de la banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie ou un seul secteur d'activité.

3.4. Stratégie des risques de marché

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du CAM, celle-ci s'inscrit dans une gestion de surveillance prudentielle et rigoureuse. Par ailleurs, la politique générale des risques de marché est approuvée par le Directoire et par le conseil de surveillance.

La gestion des risques de marché est fondée sur les principes suivants :

- La sécurité du développement des activités de marché ;
 - Le respect de la réglementation de BAM en matière de gestion prudentielle des risques et du dispositif des procédures, circulaires et notes internes ;
 - La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
 - La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intra Day pour le compte propre...);
 - La définition des rôles et les responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
 - L'adoption des meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques marché pour l'ensemble des compartiments.
- Ces principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique de risque de marché et sont déclinés par un dispositif bien organisé.
- 3.5. Politiques des risques de marché :**
Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur un fond documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers.
- Cette politique est déclinée à travers des circulaires régissant les activités de marché notamment :
- Des procédures de l'ensemble des opérations des activités des marchés ;
 - Un dispositif de limites opérationnelles ;
 - Un dispositif de gestion des risques de marché ;
 - Un dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation
 - Un dispositif de suivi des indicateurs
- C'est dans ce sens que l'instance de gouvernance se concrétise par un comité "BFI, Trésorerie et ALM" ayant pour principales missions :
- Valider la stratégie de financement de la banque sur le marché monétaire, interbancaire et de la dette privée, ainsi que la stratégie d'investissement sur l'ensemble des instruments financiers. Il est également chargé de statuer sur les principaux risques liés aux différentes opérations réalisées et sur tout choix stratégique lié aux activités de la BFI ;
 - Répondre au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la Banque ;
 - Elaborer et suivre le dispositif de gestion des risques de marché.

a. Dispositif de limites opérationnelles :

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement relatives à l'activité taux, ainsi que pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- La limite de taille maximale de position de change à terme ;
 - La limite sur position courte de change ;
 - Les limites relatives aux durées, sensibilité et taille maximale du portefeuille de négociation et de placement.
- En effet, Le dispositif des limites liées aux activités de marché s'articule autour des trois familles suivantes :
- Limites de contrepartie sur opérations de marché ;
 - Limites internes de marché ;
 - Limites par rapport à l'exigence en fonds propres.
- Elles sont validées et renouvelées, ou revues, à la demande, lors du comité directeur BFI, Trésorerie et ALM sur la base d'indicateurs multicritères.
- La gestion des limites est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :
- Analysées et accordées par les comités compétents ;
 - Paramétrées sur le système d'information qui en assure la piste d'audit ;
 - Contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
 - Revues selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché.

b. Dispositif de gestion des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté d'un dispositif organisé autour des principes suivants :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
- Le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanents ;
- Le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.

c. Dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation



Le CAM a opté pour une structure de gestion et de suivi des risques de marché. Cette dernière est chargée de mettre en place des approches et des bonnes pratiques de gestion de marché en l'occurrence la mise en place de l'approche VaR (Value at Risk), et la gestion par sensibilité et durée pour l'ensemble du portefeuille de négociation et de placement.

La Sensibilité :
La sensibilité est un indicateur qui permet d'anticiper les réactions d'un titre (ou d'un portefeuille) aux fluctuations des taux. Elle mesure la variation relative de son prix de marché pour une variation des taux donnée.

La durée :
La durée d'une obligation est la durée moyenne au bout de laquelle l'obligation rembourse son prix d'achat. La durée varie dans le temps sans jamais excéder la maturité résiduelle de l'obligation. La variation de la durée dépend de la maturité de l'obligation, de son taux facial et de son taux de rendement. Lorsque la maturité est longue, la durée est élevée.

Value at Risk (VaR) :
La VaR d'un actif financier ou d'un portefeuille d'actifs est la perte potentielle maximale mesurée en unité monétaire sur un horizon de temps donné et une probabilité donnée. La méthode retenue par la banque pour le calcul de la VaR est l'approche historique en ce qui concerne l'activité taux, action et OPCVM. Cette méthode repose sur le postulat selon lequel les évolutions futures du portefeuille seront similaires à celles du passé.

Pour l'activité change, le CAM a opté pour la méthode « variance/covariance » qui appartient à la classe des méthodes paramétriques, elle repose sur les hypothèses suivantes :

- La normalité de la distribution des profits et pertes ;
- La stationnarité des rendements de l'actif objet de l'estimation ;
- La linéarité de la relation entre les prix des actifs et les facteurs de risque.

Le choix de cette méthode par la banque est motivé par deux raisons :

- La nature de l'activité (variation des facteurs de risque, assiette de devise figée, etc.) ;
- La pertinence de la mesure du risque de change confirmée par les backtestings réalisés ;

Les éléments pris en charge dans la méthode du calcul sont :

- La composition du portefeuille ;
- La période de détention [1], [10], etc.] ;
- L'intervalle de confiance (90%, 95%, 99%) ;
- Les cours historiques avec un minimum de 250 observations.

La pertinence du modèle VaR est évaluée à travers un backtesting permanent (contrôle de cohérence à posteriori) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99%.

Bien que la VaR soit un outil d'aide à la gestion du risque de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente certaines limites. Par conséquent, le CAM utilise d'autres moyens de gestion des risques de marché, notamment, des Back tests et stress tests internes et réglementaires.

Stress test réglementaire : Faisant suite à la circulaire n°2/010, la banque centrale a ové des institutions financières d'intégrer les stress tests parmi leurs dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en tant qu'outil prospectif d'appréciation de la solidité des banques et pour s'assurer qu'elles disposent de fonds propres suffisants pouvant absorber les chocs financiers. De ce fait, le CAM mène des stress tests réglementaires couvrant toutes les activités de marché à travers les simulations des facteurs de risque suivants :

- L'appréciation ou la dépréciation de la valeur du Dirham ;
- La translation parallèle de la courbe des taux ;
- La baisse de la valeur du portefeuille des actions ;
- La dépréciation de la valeur liquidative.

Stress test interne : Le CAM a intégré dans son dispositif de gestion des risques, les résultats des stress tests internes réalisés. Pour en garantir la pertinence, le Pôle Pilotage des Risques Financiers s'assure de l'efficacité et de la cohérence des programmes et scénarios de stress tests établis.

Les différents scénarios utilisés au niveau des stress tests font l'objet de revues régulières, sous l'égide du Pôle Pilotage des Risques Financiers. Ces revues sont présentées dans le cadre du Comité Directeur « BFI, Trésorerie et ALM » présidé par un membre du Directoire.

Ces stress tests couvrent toutes les composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l'ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille selon des scénarios spécifiques et ce, à travers :

- L'appréciation ou la dépréciation de la valeur du Dirham ;
- La baisse de la valeur liquidative des actions ;
- La dépréciation de la valeur liquidative.

Perimètre de couverture des stress tests :
Les stress tests couvrent toutes les lignes métiers de la banque et les risques associés. Le pôle pilotage des risques financiers veille à inclure toutes les typologies des risques marché auxquels la banque est exposée.

Les stress tests réalisés permettent d'estimer les effets de chocs impactant simultanément les différents compartiments du marché financier tout en tenant compte de leurs interactions. Pour avoir une évaluation appropriée, nous observons les impacts sur les composants suivants :

- Le résultat de l'activité ;
- La valeur de l'actif ;
- Les fonds propres.

Les activités de marché qui font l'objet de tests de résistance réguliers et ad hoc se présentent comme suit :

- L'activité obligataire ;
- L'activité boursière ;
- L'activité Change ;
- L'activité OPCVM.

Scénarios des stress tests : Le programme des stress tests est réalisé sur la base d'un ensemble de scénarios selon différents niveaux de sévérité, divers horizons temporels, divers risques évalués ainsi que leur usage (opérationnel et stratégique). Les scénarios s'appuient sur des études statistiques menées sur des données de marchés pour des durées appropriées qui peuvent varier de trois mois à cinq ans permettant de ressortir les chocs et les crises ayant affecté les marchés financiers (tels que la crise financière de 2008, la crise grecque, la crise sanitaire de 2020, etc.). Par conséquent, il s'agit de déterminer des scénarios spécifiques et adaptés au profil de risque de la banque.

Exigences en Fonds Propres : Risque de Marché :
Conformément à la circulaire 26/09, le Crédit Agricole du Maroc est tenu de procéder au calcul, de l'exigence en fonds propres au titre du portefeuille de négociation. Les Actifs du CAM doivent être placés dans deux portefeuilles définis par la réglementation le portefeuille bancaire (banking book) ou le portefeuille de négociation (trading book).

Selon l'article 56 de la circulaire 26/09, le portefeuille de négociation inclut des positions en vue de les céder à court terme et/ou dans l'intention de bénéficier de l'évolution favorable des cours actuels ou à courts termes, ou d'assurer des bénéfices d'arbitrages. Par ailleurs, le portefeuille bancaire contient tous les éléments du bilan et hors bilan qui ne sont pas logés dans le portefeuille de négociation.

Les exigences en fonds propres au titre du risque de marchés sont calculées selon le modèle standard à l'exception de celles de la position de change qui sont calculées selon la méthode avancée.

d. Dispositif de suivi des indicateurs :
Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des indicateurs risques financiers. Le management de la banque s'assure via un système de reporting périodique des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de la sensibilité aux évolutions réglementaires et de conformité aux dispositifs de limite.

e. Système de gestion :
L'ensemble des opérations traitées par la salle des marchés sont saisies et validées sur un outil de gestion. Les fonctionnalités du système répondent à toutes les contraintes de sécurité et de contrôle (Accès par profil utilisateurs, identifiant, mot de passe et tout type de gestion des habilitations et des restrictions d'accès, etc.).

Avec un processus intégrant jusqu'à trois étapes de validation (quatre statuts différents), il est possible de contrôler toute action liée à une opération et son identifiant, son auteur, son objet, son horodatage, etc.

Le système dispose des pistes d'audit permettant la traçabilité des modifications, des changements des normes et des méthodes apportées au référentiel et aux opérations.

Des Reportings destinés à BAM, au Directoire et aux comités ad-hoc sont édités, notamment ceux relatifs au dépassement de limite ou de ratio réglementaire, suivi trésorerie, etc.

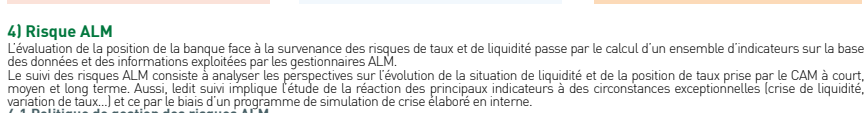
Quotidiennement, toutes les opérations effectuées par la salle des marchés sont transmises à la comptabilité à travers des creux qui sont générés automatiquement.

3.6. Perspectives :
Face au contexte actuel, marqué par une inflation et une évolution incertaine de la conjoncture économique, le CAM a mis en place des mesures pour assurer une gestion optimale du contexte actuel et un retour à une situation normale. Ainsi, il a mis en place un dispositif de gestion de risque afin de mieux appréhender les nouveaux risques auxquels la banque est confrontée, et il a également établi de nouvelles approches de gestions en termes de risques de marché.

En effet, Le CAM a mis en place une batterie de mesures par activité afin d'atténuer l'impact de la conjoncture actuelle et de pérenniser sa position dans le paysage bancaire marocain, et ce à travers :

- La réallocation optimale des ressources marché en favorisant les actifs qui présentent une meilleure adéquation du couple risque/rendement ;
- L'intégration des effets de la crise dans l'estimation du risque et dans les scénarios de stress test internes ;
- Diversification des secteurs afin de minimiser ceux qui sont les plus touchés par la crise.

3.7. Organisation du pôle pilotage des risques financiers :
Le dispositif organisationnel repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché, et celles des entités de traitement (Front et Back Office). Les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement :



4) Risque ALM
L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par le CAM à court, moyen et long terme. Aussi, ledit suivi implique l'étude de la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux...) et ce par le biais d'un programme de simulation de crise élaboré en interne.

4.1. Politique de gestion des risques ALM
Dans le cadre de son métier et à l'aide d'indicateurs pertinents, l'ALM au sein du CAM vise à maîtriser, dans les meilleures conditions de rentabilité des fonds propres, les risques ALM consistant à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par le CAM à court, moyen et long terme. Aussi, ledit suivi implique l'étude de la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux...) et ce par le biais d'un programme de simulation de crise élaboré en interne.

a. Gestion de risque de liquidité :
Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposerait pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Dans leurs travaux réguliers, les gestionnaires ALM analysent la série d'impasses de trésorerie dans le but de contrôler l'adéquation entre actif et passif en termes de cash-flows mensuels ou annuels. Le contrôle interne de cette adéquation consiste précisément à comparer entre eux, période par période, les flux projetés de l'actif et du passif. Une impasse constitue donc l'écart entre les emplois et les ressources du bilan pour un ensemble d'opérations, à une date ultérieure donnée. La présentation graphique de l'évolution de ces impasses dans le temps permet au comité directeur BFI, Trésorerie et ALM ainsi qu'à l'instance de gouvernance d'illustrer les perspectives d'investissements et de mettre en lumière les risques financiers à travers une analyse statique et dynamique.

En effet, l'analyse statique retient l'évolution future des encours d'opérations en stock, déjà engagées ou présentes au bilan. Quant à l'analyse dynamique, celle-ci élargit le périmètre d'analyse à l'ensemble des encours d'opérations en stock et celle des hypothèses de productions nouvelles.

Aussi, les gestionnaires ALM sont tenus de répondre aux normes prudentielles requises par BAM dans le cadre du contrôle externe des banques, et ce à travers le calcul, le pilotage et la communication interactive mensuelle avec BAM : reportings réglementaires dont le ratio de liquidité à court terme « LCR » qui est l'indicateur réglementaire de référence en matière d'évaluation du risque de liquidité.

Par ailleurs, et afin d'anticiper les retombées des chocs et des crises sur la santé financière de la banque, l'entité ALM veille à la réalisation d'un ensemble de stress tests de liquidité qui représentent une partie intégrante de son dispositif de gestion des risques. Ces derniers permettent de définir le degré d'exposition aux risques et les limites d'exposition internes ainsi que de fonder des choix stratégiques en matière de liquidité et d'allocation des fonds propres. A cet effet, l'entité ALM évalue l'impact des hypothèses retenues sur des indicateurs financiers tels que : le résultat net, le produit net bancaire, la marge nette, les fonds propres réglementaires, les gaps de liquidité...

L'approche en liquidité du CAM met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM, en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché ; Direction Risque de Marché ; Banque Commerciale ; etc.). Le Directoire est informé au quotidien de la situation de trésorerie de la banque à travers un reporting dédié.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques ; ratios de concentration...) couvrant le court et le moyen terme et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir -en cas de besoin de trésorerie- les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM.

Par ailleurs, suite à l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité. Ainsi, au 31 décembre 2022, le LCR du CAM s'est établi à un niveau reconfortant, au-dessus du minimum réglementaire requis.

En outre, l'impassé de liquidité statique globale de la banque est positive sur l'horizon d'un mois (court-terme). De façon générale, il convient de noter qu'aucune limite au titre du risque de liquidité n'a été dépassée au titre de l'exercice 2022.

Stratégie de financement et de refinancement mise en place
Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique, tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation sur une base dynamique des soldes de trésorerie futurs en tenant compte des principales entrées et sorties previsionnelles générées par les activités commerciales et financières. Cet exercice est réalisé en appliquant plusieurs scénarii qui diffèrent selon leurs niveaux de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

b. Gestion du risque de taux :

La Direction de l'ALM analyse également le risque de taux qui repose sur deux approches complémentaires : l'une en intérêts courus, et l'autre en valeur actuelle nette. Elle requiert préalablement de connaître les expositions aux différents aléas induisant les risques de taux : ce sont les impasses par type de taux.

L'approche en intérêts courus se focalise sur les impasses statiques et dynamiques des opérations présentant des caractéristiques de rémunération homogène : taux fixe, variable ou révisable. Elle accorde une importance particulière à l'impassé à taux fixe qui est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt à court-terme.

Les impasses sont alors analysées par sous-ensembles d'opérations sensibles en intérêt à une même variable. En effet, l'impassé à taux fixe ou à taux certain, correspond à l'impassé des opérations dont le taux est connu et invariable pendant une durée déterminée sur la période d'analyse.

Le pilotage du risque de taux s'appuie principalement sur des méthodes d'évaluation et de suivi qui se déclinent comme suit :

- Analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- Analyse des durations moyennes des emplois et des ressources de la banque pour en dégager le profil de risque de taux [risque de perte en cas de hausse ou de baisse des taux] ;
- Mesure des impasses/Gaps de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées pour les postes non échéancés du bilan, le gestionnaire ALM mesure l'importance des Gaps pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la banque ;
- Veille au respect des limites réglementaires, notamment l'impact sur les fonds propres conformément aux exigences réglementaires « Bâle II » ;
- Réalisation des stress test : Avec l'introduction de l'IRRB, les gestionnaires ALM mesurent l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs (réglementaire) et 300 Pbs, ainsi que l'impact des autres scénarii tels que la hausse ou la baisse des taux courts, la pentification ou l'aplatissement de la courbe des taux, sur la marge nette d'intérêt et la valeur économique des fonds propres réglementaires de la banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Tout dépassement des limites est dûment justifié ;
- Reporting sur la gestion du risque de taux couvrant l'ensemble des analyses (Mensuel).

Présentation des indicateurs de suivi du risque de taux :

- Les principaux indicateurs de suivi du risque de taux se déclinent comme suit :
- Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de la MNI ;
- Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de l'EV ;
- L'impact sur la MNI prévisionnelle d'une variation de taux (en %) ;
- L'impact sur la valeur économique des fonds propres d'un choc de taux (en %).

Méthodologies de mesure des risques de base et Optionnels :

Les aspects relatifs aux risques de base et optionnels sont pris en compte dans la mesure des Gaps de taux de la banque. En effet, les modalités d'écoulement du banking book, utilisées dans la mesure des Gaps de taux intègrent un ensemble d'hypothèses traduisant d'une part, l'effet des options cachées incorporées au bilan (remboursement par anticipation, avances sur DAT...) ; d'autre part, les actifs et passifs à taux variable, sont écoulés sur la base de la nature du taux d'indexation et la date de la prochaine révision de taux.

Limites fixées en matière de risque de taux et modalités de leur révision :

- Sensibilité de la MNI (stress test 200 pbs) : Max +/- 5% de Marge nette d'intérêt prévisionnelle ;
- Sensibilité de la valeur économique des FP (révision) : Max 20% des FP's de base.

Principales limites en termes d'impasses en taux :

- Gap de taux à 3 mois : Min 1 Mrds dhs ;
- Gap de taux à 6 mois : Min -3 Mrds dhs ;

Il est à noter que la révision des limites internes se fait sur demande de l'entité ALM et fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion du comité directeur BFI, Trésorerie et ALM qui doit approuver la décision de révision à la hausse ou à la baisse de ladite limite.

La fixation des limites internes repose principalement sur plusieurs modalités :

- Analyse sectorielle ;
- Evolution de la structure bilancielle de la banque ;
- Evolution des conditions de marché (taux directeur, courbe de taux, sous liquidité...).

Ainsi, en appliquant la nouvelle norme relative à la gestion du risque de taux inhérent au portefeuille bancaire (IRRB) au 31 décembre 2022, l'étude statique d'un choc parallèle des taux de +200 Pbs ressort un impact de -0,7% sur la marge nette d'intérêt prévisionnelle, et +0,3% pour un choc parallèle de -200 Pbs, respectant ainsi la limite en vigueur. Par ailleurs, la perte maximale générée selon les différents scénarii réglementaires sur la valeur économique des fonds propres n'a dépassé les limites internes des fonds propres de base de la banque, respectant ainsi les limites réglementaires en vigueur.

c. Gestion du risque de change
Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change inscrites dans le bilan / hors bilan de la banque.

La gestion du risque de change consiste pratiquement à mesurer en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence). La pratique consiste à produire des gaps de liquidité global dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans ces gaps pour une couverture optimale.

4.2. Présentation du Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM :
Le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM se charge de prendre toutes les mesures qu'il estime prioritaire pour une meilleure maîtrise des principaux risques financiers de l'établissement (de taux, de liquidité, de change, de prix et de contrepartie financière). La fréquence de tenu du Comité est au moins trimestrielle. Dans ce sens, il appartient au Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM de définir les choix à arrêter pour la gestion de ces risques et ce, dans le cadre des limites de position de risques définies à partir des propositions avancées par les gestionnaires ALM.

Le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM suit les orientations, à moyen et long terme, prises au niveau des différents domaines pouvant impacter le bilan de la banque, fixer les objectifs de rentabilité des fonds propres ainsi que le niveau du risque tolérable par activité et procéder à l'analyse du bilan et les différents ratios pour les comparer aux résultats concrets.

Dans le cadre de ses missions, le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM doit également veiller aux équilibres bilanciaux de la banque et engager des actions en vue d'améliorer l'adossement en taux et en liquidité du bilan et ce, par l'analyse de l'adossement prévisionnel en intégrant les productions futures des emplois et ressources ; ainsi que la mise en place d'un ensemble de mesures d'ajustement à moyen terme, sans entraver la conduite des activités commerciales de la banque.

4.3. Description du Backtesting des modèles d'écoulement
La gestion du risque de taux et du risque liquidité repose sur des modèles d'écoulement. Ces conventions d'écoulement sont destinées à prendre en compte les effets des options cachées incorporées au bilan (remboursement par anticipation, avances sur DAT...) et les conventions hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré par la direction ALM.

Le backtesting des modèles d'écoulement est essentiel et est réalisé annuellement afin de prendre en considération les changements au niveau du rythme d'évolution des différents postes du bilan. En effet, l'approche du backtesting repose sur la comparaison entre les prévisions ressorties du modèle et les réalisations effectives. Des indicateurs traduisant l'écart de prévision sont mis en place afin de s'assurer de la pertinence du pouvoir prévisionnel des modèles.

Le backtesting est réalisé sur les modèles d'écoulement statistiques ayant pour objet de prévoir l'écoulement des postes non contractuels, principalement les dépôts à vue.

5) Risques opérationnels
Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

En conformité avec les exigences réglementaires le GCAM a mis en place une Direction Centrale au sein du Pôle « Contrôle et Risque Opérationnel Groupe » en charge de l'évaluation, le suivi et de la maîtrise des risques opérationnels, Directement rattachée au Directoire.

Le Dispositif de Gestion des Risques Opérationnels est mis en place au niveau du GCAM (vis à mesurer et suivre les risques opérationnels avérés et potentiels et à mettre en œuvre les actions correctives afin d'en limiter l'impact. Le périmètre couvert par la cartographie des risques opérationnels du GCAM au titre de l'arrêté au 31/12/2022 concerne les principales lignes métiers de la Banque ainsi que ses principales filiales.

5.1. Politique du GCAM en matière de risques opérationnels
Le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans un système d'amélioration continue, à travers un Dispositif de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel basé sur des règles, des normes et des méthodes homogènes pour l'ensemble des métiers du GCAM, elle a pour enjeux de :

- Mettre en conformité les procédures, les processus et les bonnes pratiques ;
- Optimiser à terme le capital réglementaire au titre du risque opérationnel ;
- Fournir un processus de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel.

5.2. Organisation de la filière des risques opérationnels
L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau groupe s'articule autour des fonctions suivantes :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le GCAM ;
- Des Managers Risques Opérationnels rattachés à la Direction Centrale du Risque Opérationnel, et responsable d'un ou plusieurs périmètres métiers, ils sont les garants de la mise en œuvre de la charte et du dispositif de mesure et de gestion des risques opérationnels ;
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, au niveau des métiers centraux et des filiales dans le cadre du processus de collecte des événements, incidents et pertes. Ces relais ont pour mission d'identifier les événements, incidents et pertes opérationnelles et de les inventorier au niveau de l'outil de gestion des risques ;
- Des Correspondants risques opérationnels (structures de contrôle internes ou autres) au niveau siège du réseau et des Filiales chargés de remonter les événements et incidents au niveau du siège, procédures et système des entités contrôlées ;
- Des chargés de régularisation au niveau du réseau qui assurent le suivi des statuts de régularisation des anomalies relevés par les structures de contrôle interne.

Le pilotage et le suivi du Dispositif de gestion des risques opérationnels est assuré à travers un dispositif global de gouvernance déclinée via les instances suivantes :

- Le comité risque Opérationnel CAM : est l'organe spécialisé de la banque chargé de la validation, de la stratégie, de la politique, des normes et méthodes du Dispositif Risque opérationnel, il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'actions ;
- Le comité risques opérationnels métiers : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événement et incident, la validation des mises à jour de la cartographie, l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

5.3. Principaux outils méthodologiques :

a. Cartographie des risques opérationnels
La démarche d'élaboration de la cartographie de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise par priorité les risques, et qui ensuite met en place des stratégies pour les atténuer.

Cette approche comprend à la fois la prévention des risques potentiels et la détection au plus tôt des défaillances avérées (événements et incidents), elle s'articule autour de :

- Approche diagnostique consistant à parcourir les lignes métiers pour identifier les risques inhérents aux activités exercées (analyse des processus concernés) en tenant compte des contrôles mis en place (au niveau des procédures, verrouillage SI, dispositif de contrôles mis en place, ...)
- Approche se basant sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau, Siège et filiales, Relais Risques Opérationnels, Audit et inspection, Réclamations...).

Le processus d'évaluation et de mesure des risques combine l'évaluation à dire d'expert pour les risques potentiels ainsi que l'évaluation sur une base réelle pour les risques avérés.

Au 31/12/2022, il a été procédé à la mise à jour semestrielle de la cartographie des risques, et dont les réalisations ont concerné essentiellement les actions suivantes :

- Analyse des événements, incidents et pertes de la période émanant des différentes sources (Rapport du Contrôle Permanent, Audit Général Groupe, Réclamations et métiers) ;
- La revue et validation de l'évaluation, la hiérarchisation et la cotation des risques en termes de probabilité d'occurrence et de perte encourue ;
- La revue et la mise à jour des plans d'actions ;
- L'amendement de la cartographie de risques opérationnels existante par les nouveaux risques ;
- La mise à jour des référentiels au niveau de l'outil de gestion (processus, entités, utilisateurs, SI) ;
- La classification des risques selon le dispositif de pilotage mis en place.

La mise à jour de la cartographie des risques se fait au fil de l'eau et fait l'objet d'une validation semestrielle lors des comités risques opérationnels métiers, dont l'ordre du jour portent sur les points suivants :

- Suivi de la fréquence et de la qualité de la remontée des événements et incidents sur la période ;
- Analyse des remontées sur la période et identification des risques opérationnels ainsi que des actions d'atténuation et afférentes ;
- Analyse des indicateurs de risque opérationnel et suivi des seuils ;
- Suivi de l'état d'avancement des plans d'action relatifs à l'atténuation des risques ;
- Présentation et validation de la mise à jour de la cartographie (Nouveaux risques, évolution de la criticité, classification...).

b. Dispositif de suivi des plans d'atténuation et de maîtrise des risques :
Le dispositif global de gestion des risques opérationnels au sein de la banque prévoit l'identification et le pilotage des plans d'actions afin de parer ou atténuer la probabilité de survenance des risques opérationnels. Le suivi de ce dispositif est assuré par la Direction PMO au sein du « Pôle Développement » en étroite collaboration avec la Direction Centrale du Risque Opérationnel.

c. Processus de collecte des événements, incidents et pertes
En plus des exigences réglementaires, la collecte des incidents répond à un objectif d'évaluation du coût du risque et d'amélioration permanente des dispositifs de contrôle interne.

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- La remontée au fil de l'eau des événements ou des incidents détectés par les relais risques opérationnels ou par les correspondants risques opérationnels en fonction de leurs périmètre métier au niveau de l'outil de gestion ;
- La détection des événements et des incidents à travers la remontée à fréquence régulière émanant des acteurs du dispositif de contrôle interne (Contrôle permanent, Audit et inspection) permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des incidents.

d. Dispositif de reporting :
Afin de disposer d'une vision transverse sur le suivi et le pilotage des risques opérationnels, le GCAM a mis en place une solution de gestion permettant de générer un ensemble de reporting permettant de piloter et d'évaluer le processus de collecte de remontée des événements et incidents. Il existe 3 types de reporting :

- Des reporting « opérationnels », au niveau des métiers, qui visent à présenter les principaux éléments de mesure, d'évolution et d'exposition aux risques opérationnels, dans un objectif de prise de décisions lors des Comités RO dans les métiers ;
- Des reporting consolidés à usage interne au niveau du Groupe, qui visent à présenter des éléments consolidés sur les risques (principaux risques opérationnels survenus et risques majeurs, évolutions des incidents et des KRI, état d'avancement des actions d'atténuation, etc.) ;
- Des reporting consolidés réglementaires à destination des instances de supervision.



PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit

La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

1.1 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉANCES

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit.
- Crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie;
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle) ;
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière ;
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;

CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTÈLE

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit:

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :
 - * 20 % pour les créances pré-douteuses ;
 - * 50 % pour les créances douteuses ;
 - * 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés :

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles ;
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

1.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.3 Portefeuilles de titres

1.3.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du plan comptable des établissements de crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1.3.2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

1.3.3 Titres d'investissement

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus.

1.3.4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation ;
- Participations dans les entreprises liées ;
- Titres de l'activité du portefeuille ;
- Autres emplois assimilés.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

1.3.5 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1.4 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

1.5 Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

1.6 Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes:

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1an
Logiciels informatiques	5ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation. Bureaux	20 ans
Mobilier de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Autres matériels d'exploitation	5 ans
Agencements, aménagements et installations d'exploitation	10 ans

1.7 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

INTÉRÊTS

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

COMMISSIONS

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.


BILAN

en milliers de dh

ACTIF	31/12/22	31/12/21
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX	9.826.367	6.619.812
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	2.466.337	4.444.909
A VUE	1.787.150	3.864.429
A TERME	679.186	580.480
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	94.755.820	89.136.754
Crédits de trésorerie et à la consommation	47.457.237	43.312.201
Crédits à l'équipement	23.253.017	22.677.785
Crédits immobiliers	16.622.049	17.077.444
Autres crédits & financement participatifs	7.423.516	6.069.325
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	971.428	1.138.498
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	9.439.405	9.664.318
Bons du Trésor et valeurs assimilées	6.906.342	6.079.902
Autres titres de créance	190.878	128.184
Titres de propriété	2.342.185	3.456.232
AUTRES ACTIFS	4.840.640	4.877.354
TITRES D'INVESTISSEMENT	5.730.120	3.264.058
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5.730.120	3.264.058
Autres titres de créance		
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	3.001.578	860.320
Participations dans les entreprises liées	1.332.913	609.658
Autres titres de Participations et emplois assimilés	1.668.666	250.662
Titres de Moubadara & Moucharaka		
CRÉANCES SUBORDONNÉES		280
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT & WAKALA BIL ISTITHMAR PLACÉS	905.923	787.281
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION		
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	461.175	450.510
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7.026.446	6.474.700
TOTAL	139.425.239	127.718.793

HORS BILAN

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
ENGAGEMENTS DONNÉS	13.907.154	13.949.703
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	73.478	132.475
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	9.856.916	9.026.661
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	388.828	527.316
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3.587.932	4.263.251
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS	6.643.962	5.927.382
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		105.165
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	6.643.962	5.822.217
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	6.565.370	6.299.073
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	34.193	32.180
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4.966.410	4.956.441
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	236.381	187.975
Produits sur titres de propriété & certificats de Sukuk	26.675	32.141
Commissions sur prestations de service	584.470	525.602
Autres produits bancaires	717.240	564.735
Transferts de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2.929.154	2.150.424
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	537.276	428.492
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1.171.524	1.149.426
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	173.504	206.315
Autres charges bancaires	1.046.849	366.190
Transferts de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
PRODUIT NET BANCAIRE	3.636.216	4.148.649
Produits d'exploitation non bancaire	212.626	156.037
Charges d'exploitation non bancaire	178.767	96.437
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	2.100.853	2.007.004
Charges de personnel	1.123.230	1.120.919
Impôts et taxes	38.133	38.014
Charges externes	670.444	625.048
Autres charges générales d'exploitation	78.646	50.949
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	190.400	172.074
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES	1.895.549	2.259.168
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	1.004.540	1.067.458
Pertes sur créances irrécouvrables	702.834	649.540
Autres dotations aux provisions	188.175	542.169
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	647.557	597.302
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature	260.605	402.673
Récupérations sur créances amorties	45.224	116.903
Autres reprises de provisions	341.728	77.726
RÉSULTAT COURANT	321.230	539.380
Produits non courants	706	3.467
Charges non courantes	94.132	149.428
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	227.805	393.419
Impôts sur les résultats	27.352	52.477
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	200.453	340.942


TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Produits d'exploitation bancaire perçus	6.565.370	6.299.073
Récupérations sur créances amorties	45.224	116.903
Produits d'exploitation non bancaire perçus	213.332	159.504
Charges d'exploitation bancaire versées	-4.222.370	-3.929.194
Charges d'exploitation non bancaire versées	-272.899	-245.865
Charges générales d'exploitation versées	-2.100.853	-2.007.004
Impôts sur les résultats versés	-27.352	-52.477
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	200.453	340.942
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1.978.572	-2.670.903
Créances sur la clientèle	-5.613.072	-3.874.132
Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	-4.382.408	-1.372.643
Autres actifs	36.714	-372.250
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.403.553	-1.461.072
Dépôts de la clientèle	6.712.428	7.452.684
Titres de créance émis	-1.659.186	456.389
Autres passifs	85.637	-523.863
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	2.562.238	-2.365.790
III. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (I + II)	2.762.691	-2.024.848
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	464.273	695.302
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1.400.808	-501.741
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
IV. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement	-936.535	193.562
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées	1.380.399	-637
Emission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Augmentation des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versés		
V. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement	1.380.399	-637
VI. Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV +V)	3.206.555	-1.831.923
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	6.619.812	8.451.735
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	9.826.367	6.619.812

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

en milliers de dh

I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	31/12/22	31/12/21
Intérêts et produits assimilés	5.236.984	5.176.596
Intérêts et charges assimilées	1.882.304	1.784.234
MARGE D'INTÉRÊT	3.354.680	3.392.362
Commissions perçues	584.470	525.602
Commissions servies	11.822	10.811
MARGE SUR COMMISSIONS	572.647	514.791
Résultat des opérations sur titres de transaction	-130.790	201.345
Résultat des opérations sur titres de placement	-122.513	93.245
Résultat des opérations de change	221.794	162.061
Résultat des opérations sur produits dérivés		
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	-31.509	456.651
Résultat des opérations sur titres de Moudaraba & Moucharaka		
Divers autres produits bancaires	49.729	47.187
Diverses autres charges bancaires	309.331	262.342
PRODUIT NET BANCAIRE	3.636.216	4.148.649
Résultat des opérations sur immobilisations financières	31	1.543
Autres produits d'exploitation non bancaire	212.626	156.037
Autres charges d'exploitation non bancaire	151.941	96.437
Charges générales d'exploitation	2.100.853	2.007.004
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1.596.080	2.202.789
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1.401.545	1.197.423
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-126.696	465.986
RÉSULTAT COURANT	321.230	539.380
RÉSULTAT NON COURANT	-93.426	-145.961
Impôts sur les résultats	27.352	52.477
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	200.453	340.942
II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	200.453	340.942
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	190.400	172.074
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	2.012	983
Dotations aux provisions pour risques généraux		210.000
Dotations aux provisions réglementées		
Dotations non courantes		
Reprises de provisions	329.070	77.726
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles	122.077	147.630
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles	11.499	
Plus-values de cession sur immobilisations financières		
Moins-values de cession sur immobilisations financières	26.826	
Reprises de subventions d'investissement reçues		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	-19.956	498.643
Bénéfices distribués		
AUTOFINANCEMENT	-19.956	498.643

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	31/12/22	31/12/21
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	8.212.669	160.054	481.060	1.041.575	9.895.358	6.352.465
VALEURS RECUES EN PENSION		99.901			99.901	
Au jour le jour		99.901			99.901	
À terme						
COMPTES ET PRÊTS DE TRÉSORERIE						2.755.165
Au jour le jour						2.755.165
À terme						
PRÊTS FINANCIERS			675.552		675.552	580.480
AUTRES CRÉANCES						
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR		7	8.189		8.196	110
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	8.212.669	259.961	1.164.800	1.041.575	10.679.006	9.688.220

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

CRÉANCES	"Secteur public"	Secteur privé			31/12/22	31/12/21
		Entreprises Financières	Entreprises non financières	"Autre clientèle"		
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	897.239	74.081	30.441.780	12.624.282	44.037.382	39.894.928
Comptes à vue débiteurs	304.960	74.081	10.417.229	6.065.671	16.861.941	15.098.531
Créances commerciales sur le maroc	2.279		1.660.206	1.123.827	2.786.312	2.590.321
Crédits à l'exportation			264.410	24.284	288.694	305.904
Autres crédits de trésorerie	590.000		18.099.935	5.410.500	24.100.435	21.900.173
CRÉDITS À LA CONSOMMATION				2.047.958	2.047.958	2.036.053
CRÉDITS À L'EQUIPEMENT	644.972	778.750	11.938.074	8.727.846	22.089.642	21.587.303
CRÉDITS IMMOBILIERS			6.220.049	9.948.777	16.168.826	16.653.330
AUTRES CRÉDITS	50.000	3.417.588	644.223	1.275.183	5.386.994	3.631.828
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	963.131				963.131	1.128.944
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR		589	183.226	2.812.978	2.996.793	2.895.815
CRÉANCES EN SOUFFRANCE		1.201		2.035.321	2.036.522	2.437.053
TOTAL	2.555.342	4.272.209	49.427.352	39.472.345	95.727.247	90.265.254


VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

en milliers de dh

	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	ÉMETTEURS PUBLICS	ÉMETTEURS PRIVÉS		31/12/22	31/12/21
			Financiers	Non financiers		
TITRES CÔTÉS					15.169.526	12.928.376
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées		12.636.462			12.636.462	9.343.960
Obligations				190.365	190.365	128.184
Autres titres de créance			512		512	
Titres de propriété			2.296.962	45.224	2.342.186	3.456.232
TITRES NON CÔTÉS						
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
TOTAL		12.636.462	2.297.474	235.589	15.169.526	12.928.376

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

en milliers de dh

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	5.680.225	5.680.225	5.680.225			
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	3.447.805	3.447.805	3.447.805			
Obligations						
Autres titres de créance	512	512	512			
Titres de propriété	2.231.907	2.231.907	2.231.907			
TITRES DE PLACEMENT	3.779.921	3.759.154	3.730.572		79.304	79.304
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	3.442.319	3.458.537	3.420.300		36.446	36.446
Obligations	222.500	190.345	200.000		38.034	38.034
Autres titres de créance						
Titres de propriété	115.102	110.272	110.272		4.824	4.824
TITRES D'INVESTISSEMENT	5.646.887	5.558.039	5.354.086	10.465	186.749	11.527
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	5.646.887	5.558.039	5.354.086	10.465	186.749	11.527
Obligations						
Autres titres de créance						
TOTAL	15.107.033	14.997.418	14.764.883	10.465	266.053	90.831

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS		
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES		
DÉBITEURS DIVERS	514.436	495.655
Sommes dues par l'Etat	431.607	412.335
Divers autres débiteurs	82.829	83.321
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	3.084.959	2.891.828
COMPTES DE RÉGULARISATION	1.241.245	1.489.870
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		
TOTAL	4.840.640	4.877.354

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS

en milliers de dh

Société Emettrice	Secteur d'activité	Capital	"Participation au capital en %"	Provision	Valeur Nette Comptable	Produits inscrits au CPC de l'exercice
AGRICULTURE				15.154	14.511	
SONACOS	Agro Industrie	160.000	0,98%	50		
COMAPRA	Agro Industrie	66.800	0,01%	8		
SNDE	Agriculture	40.965	0,24%	100		
SOGETA	Agriculture		0,00%	300		
SUNABEL	Agro Industrie	190.173	0,38%		311	
SOCIÉTÉ LAITIÈRE CENTRALE DU NORD	Agro Industrie	50.000	0,39%	197		
FRUMAT	Agro Industrie			14.499		
HALIOPOLIS	Agro Industrie	71.000	20,00%		14.200	
BANQUES, FINANCES & SERVICES				37.856	550.015	11.703
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125.000	100,00%	21.973	103.027	
HOLDAGRO	Agriculture & Agro Industrie	36.376	99,66%		36.251	
INTERBANK	Service	11.500	18,00%		1.403	
MAROCLEAR	Service	100.000	1,80%		1.795	
SWIFT	Service				23	
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE	Service	98.200	10,18%		10.000	
DAR ADDAMANE	Banque & Finance	75.000	0,73%		548	
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40.060	22,18%	3.340	5.442	
IGRANE	Fonds d'investissement	24.605	15,87%		3.905	
RÉGIONAL GESTION	Gestion de Fonds	1.000	18,00%	180		
FOND D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	150.000	7,17%	5.364	5.386	
FIROGEST	Gestion de Fonds	2.000	12,50%		250	
TARGA	Fonds d'investissement	7.500	99,99%	5.886	1.614	
FINEA	Banque & Finance	300.000	0,22%		560	35
SMAEX	Assurance	50.000	0,48%		356	
CAM LEASING	Banque & Finance	100.000	100,00%		100.000	
AL FILAHI CASH	Banque & Finance	23.750	100,00%		23.750	
CAM COURTAGÉ	Assurance	100	100,00%		100	2.648
MSIN	Investissements en bourse	10.000	80,00%		15.410	8.000
MSIN GESTION	Gestion d'actifs	5.000	30,00%	1.115	385	
SGFG	Gestion de Fonds	4.374	4,54%		59	
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse	387.518	3,00%		11.765	301
AL AKHDAR BANK	Banque participative	400.000	51,00%		204.000	
AMIFA	Microcrédit	47.011	40,00%		19.257	
AFREXIMBANK	Banque & Finance	47.500.000	0,06%		4.727	719
DIVERS				7.452	2.117.981	2.396
SONADAC	Aménagement	589.904	2,81%	1.357	15.208	
GCAM DOC	Gestion des Archives	10.000	100,00%	6.095	3.905	
IMMOVERT CAPITAL	Société civile Immobilière	120	100,00%		120	
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	537.000	12,64%		67.879	2.396
AVENIR PATRIMOINE SÉCURITÉ SPI - RFA	OPCI	17.797.916	7,30%		1.300.000	
AGROPOLE DU LOUKKOS	Développement Local	46.600	15,00%		6.990	
CDG PREMIUM IMMO SPI-RFA	OPCI	1.214.713	7,41%		90.000	
REAL ESTATE SECURITY SPI-RFA	OPCI	13.334.711	1,50%		200.000	
OPCI SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	721.230	60,00%		432.729	
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL à RABAT	Développement Local	10.000	4,50%		450	
SCI LIMA					200	
CASA PATRIMOINE	Développement Local	31.000	1,61%		500	
DOTATIONS DIVERSES				65.018	319.071	
TOTAL				125.479	3.001.578	14.099


CRÉANCES SUBORDONNÉES

en milliers de dh

CRÉANCES	MONTANT				Dont Entreprises liées et Apparenté	
	31/12/22			31/12/21	31/12/22	31/12/21
	Brut	Prov.	Net	Net	Net	Net
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés				280		280
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés				280		280
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL				280		280

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

en milliers de dh

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Montant des amortissements / Régularisation	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	947.629	48.253			995.882	497.119	39.299		1.711	534.707	461.175
- Droit au bail	20.149				20.149	8.170				8.170	11.979
- Immobilisations en recherche et développement											
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	927.480	48.253			975.733	488.949	39.299		1.711	528.248	447.485
- Immobilisations incorporelles hors exploitation											
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8.747.331	1.352.555	537.691	253.099	9.309.096	2.272.630	194.030	183.996	15	2.282.649	7.026.446
- Immeubles d'exploitation	3.014.202	401.221	40.877	286.835	3.661.381	261.450	29.478	2.135		288.794	3.372.587
- Mobilier et matériel d'exploitation	934.915	33.663	35.774		932.804	802.119	38.883	35.774		805.228	127.576
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1.210.587	48.460	1.215		1.257.832	899.122	70.473	883		968.712	289.120
- Immobilisations corporelles hors exploitation	3.585.552	588.025	459.825	539.769	3.173.983	309.939	55.196	145.205		219.930	2.954.053
- Immobilisations en cours	2.075	281.185		165	283.096						283.096
TOTAL	9.694.960	1.400.808	537.691	253.099	10.304.977	2.769.749	233.329	183.996	1.726	2.817.356	7.487.621

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh

DETTES	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU MAROC			ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT À L'ÉTRANGER	31/12/22	31/12/21
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS		168.164	46.546	12.801	227.511	1.679.958
VALEURS DONNÉES EN PENSION	8.566.060				8.566.060	5.036.244
Au jour le jour						
À terme	8.566.060				8.566.060	5.036.244
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	4.763.000	1.560.000	1.550.000	11.159	7.884.159	5.470.408
Au jour le jour						
À terme	4.763.000	1.560.000	1.550.000	11.159	7.884.159	5.470.408
EMPRUNTS FINANCIERS				1.969.803	1.969.803	1.055.504
AUTRES DETTES		8.889			8.889	20.914
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	36.353	1.690	9.650	5.983	53.676	43.516
TOTAL	13.365.413	1.738.743	1.606.196	1.999.746	18.710.098	13.306.545

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

DEPÔTS	Secteur public	Secteur privé			31/12/22	31/12/21
		Entreprises financières	Entreprises non financière	Autre clientèle		
COMPTES À VUE CRÉDITEURS	10.697.570	1.222.484	9.869.839	29.864.781	51.654.674	47.755.678
COMPTE D'ÉPARGNE				14.364.957	14.364.957	13.996.874
DEPÔTS À TERME	6.508.617	7.023.322	7.748.606	6.521.708	27.802.253	25.829.033
EMPRUNTS FINANCIERS	773.727				773.727	228.041
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	139.633	11.250	1.543.827	785.974	2.480.684	2.483.760
INTÉRÊTS COURUS À PAYER				338.707	338.707	409.188
TOTAL	18.119.547	8.257.056	19.162.272	51.876.127	97.415.002	90.702.574

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS		
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	414.515	
CRÉDITEURS DIVERS	233.816	318.534
Sommes dues à l'Etat	122.185	202.910
Sommes dues aux organismes de prévoyance	47.755	55.080
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	12.568	12.568
Fournisseurs de biens et services	45.329	47.232
Divers autres créditeurs	5.979	743
COMPTES DE RÉGULARISATION	560.173	804.332
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		
TOTAL	1.208.504	1.122.866


PROVISIONS

en milliers de dh

	31/12/21	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/22
PROVISIONS, DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR:	6.693.609	1.125.693	330.749		7.488.553
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	6.062.999	997.715	260.375		6.800.339
Titres de placement	26.630	104.693	40.492	-11.527	79.304
Titres de participation et emplois assimilés	152.030	2.012	28.563		125.479
Titres d'investissement			307	11.527	11.220
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Valeurs et emplois assimilés	74.638	17.220	782		91.076
Autres actifs	377.312	4.053	230		381.135
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	2.091.795	161.306	312.074	-266.070	1.674.957
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	8.000	2.773			10.773
Provisions pour risques de change	16.681				16.681
Provisions pour risques généraux	1.480.000		275.000	-37.000	1.168.000
Provisions pour autres risques et charges	587.114	158.533	37.074	-229.070	479.503
Provisions réglementées					
TOTAL	8.785.404	1.286.999	642.823	-266.070	9.163.510

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Subventions d'investissement	3.578	3.578
Subvention KFW reçue	15.785	15.785
Subvention Union Européenne reçue	3.578	3.578
Autres subventions reçues de l'Etat		
Montant inscrit à pertes et profits	-15.785	-15.785
Fonds de garantie Union Européenne	3.578	3.578
TOTAL	7.157	7.157

DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Durée	Conditions de remboursement (anticipé, subordination et convertibilité)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH)	Dont entreprises liées		Dont autres apparentés	
						Montant N (en contrevaaleur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur en KDH)	Montant N (en contrevaaleur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur en KDH)
MAD	70.000		7 ANS	Subordonnées	70.000				
MAD	4.439.500		10 ANS	Subordonnées	4.439.500	143.500			
MAD	1.350.000		Perpétuelles	Subordonnées Perpétuelles	1.350.000	70.000			
TOTAL	5.859.500				5.859.500	213.500			

CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	31/12/21	Affectation du résultat	Autres variations	31/12/22
Ecarts de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	3.391.045	340.942		3.731.987
Réserve légale	111.281	17.047		128.328
Autres réserves	1.836.644	323.895		2.160.540
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1.443.120			1.443.120
Capital	4.227.677			4.227.677
Capital appelé	4.227.677			4.227.677
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires. Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)				
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Dividendes distribués				
Résultat net de l'exercice (+/-)	340.942	-340.942	200.453	200.453
TOTAL	7.959.664	-0	200.453	8.160.117

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	8.890.273	11.041.074
Devises à recevoir	2.427.122	2.859.345
Dirhams à livrer	1.510.281	1.240.090
Devises à livrer	2.915.844	4.284.316
Dirhams à recevoir	2.037.026	2.657.323
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change		
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments		
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments		
TOTAL	8.890.273	11.041.074

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

en milliers de dh

	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde de fin de l'exercice
	1	2	3	[1+2-3=4]
A. T.V.A. Facturée	32.177	232.870	229.199	35.848
B. T.V.A. Récupérable	16.534	204.782	203.467	17.849
sur charge	9.394	125.870	121.920	13.344
sur immobilisations	7.140	78.912	81.547	4.505
C. T.V.A. due ou crédit de T.V.A = (A-B)	15.643	28.089	25.732	17.999


ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Engagements de financement et de garantie donnés	13.907.154	13.949.703
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	73.478	132.475
Engagements de financement en faveur de la clientèle	9.856.916	9.026.661
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	388.828	527.316
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3.587.932	4.263.251
Engagements de financement et de garantie reçus	6.643.962	5.927.382
Engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		105.165
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	6.643.962	5.822.217
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		

MARGE D'INTÉRÊT

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
INTÉRÊTS PERCUS	5.236.984	5.176.596
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	34.193	32.180
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4.966.410	4.956.441
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	236.381	187.975
INTÉRÊTS SERVIS	1.882.304	1.784.234
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	537.276	428.492
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1.171.524	1.149.426
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	173.504	206.315
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
MARGE D'INTÉRÊT	3.354.680	3.392.362

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE

en milliers de dh			
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	3.503.035		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	3.503.035		

en milliers de dh			
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	9.827.569		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles	4.763.000		
TOTAL	14.590.569		

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
ACTIF :	4.363.522	4.523.311
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	222.434	71.553
Créances sur les établissements de crédit et assimilés.	1.041.575	594.984
Prêts de trésorerie		105.165
Créances sur la clientèle	2.520.337	3.195.983
Titres de transaction, de placement et d'investissement	509.117	478.430
Autres actifs	50.803	59.048
Titres de participation et emplois assimilés	19.257	18.148
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF :	4.363.522	4.523.311
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1.991.649	1.630.681
Dépôts de la clientèle	1.023.418	999.639
Emprunts de trésorerie à terme		
Titres de créance émis		
Autres passifs	1.348.455	1.892.991
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
HORS BILAN :		
Engagements donnés	1.178.325	1.775.012
Engagements reçus		105.165
Autres cautions & garanties données d'ordre établissement de crédit & assimilés	388.828	527.316

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

en milliers de dh						
Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
Immobilisations corporelles	537.691	183.996	353.695	464.273	122.077	11.499
TOTAL	537.691	183.996	353.695	464.273	122.077	11.499

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

en milliers de dh		
	31/12/22	31/12/21
Titres de participations & titres de placement	26.675	32.141
TOTAL	26.675	32.141


RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
PRODUITS	694.186	549.689
Gains sur les titres de transaction	275.412	239.622
Plus value de cession sur titres de placement	12.102	83.731
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	40.492	47.672
Gains sur les produits dérivés		
Gains sur les opérations de change	366.180	178.664
CHARGES	725.696	93.037
Pertes sur les titres de transaction	406.202	38.276
Moins value de cession sur titres de placement	70.414	20.599
Étalement de la prime d'investissement / placement		
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	104.694	17.559
Pertes sur les produits dérivés		
Pertes sur opérations de change	144.387	16.603
Diverses autres charges bancaires		
RÉSULTAT	-31.509	456.651

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
CHARGES DE PERSONNEL	1.123.230	1.120.919
Dont salaires & appointements	105.094	103.797
Dont charges d'assurances sociales	85.472	85.731
Dont charges de retraite	102.077	102.568
Dont charges de formation	17.181	16.583
Dont autres charges de personnel	813.406	812.240
IMPÔTS ET TAXES	38.133	38.014
Taxes urbaines & taxes d'élidité	7.519	7.456
Patente	22.539	22.416
Autres impôts & taxes	8.075	8.143
CHARGES EXTERNES	670.444	625.048
Loyers de crédit-bail et de location	171.018	164.472
Frais d'entretien et de réparation	156.763	137.901
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	31.840	35.497
Transports et déplacements	46.134	44.830
Publicité, publications et relations publiques	55.303	52.905
Autres charges externes	209.385	189.444
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	78.646	50.949
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES	190.400	172.074
TOTAL	2.100.853	2.007.004

COMMISSIONS

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
COMMISSIONS PERCUES :	650.491	591.079
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle	66.022	65.477
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt	2.207	2.239
Commissions sur fonctionnement de compte	202.204	193.170
sur moyens de paiement	286.695	235.442
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	93.364	94.751
Commissions sur opérations de change		
COMMISSIONS VERSÉES	17.554	10.811
sur opérations avec les établissements de crédit	5.732	
sur opérations avec la clientèle		
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt		
sur moyens de paiement		
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	11.822	10.811

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

	Nombre de comptes (Client)		Montants en milliers de dirhams	
	31/12/22	31/12/21	31/12/22	31/12/21
Titres dont l'établissement est dépositaire (Actions)	2.131	2.162	553.286	1.103.657
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire (OPCVM)	78	80	1.796.342	1.586.980
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire (TCN)	5	3	1.825.183	1.126.000
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

VENTILATION DES RÉSULTATS PAR MÉTIERS OU PÔLE D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Produit Net Bancaire	3.636.216	4.148.649
Résultat Brut d'exploitation	1.596.080	2.202.789
Résultat avant impôt	227.805	393.419

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

	en milliers de dh	
	Montants	Montants
A- Origine des résultats affectés		
Décision de l'assemblée Générale du 22 Juin 2022		
Report à nouveau		Réserve légale 17.047
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves 323.895
Résultat net de l'exercice	340.942	Dividendes
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau
Autres prélèvements		Résultats nets en instance d'affectation
TOTAL A	340.942	TOTAL B 340.942

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES		
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	717.240	564.734
Gains sur titres de transaction	275.412	239.622
Plus-values de cession sur titres de placement	12.102	83.731
Produits sur opérations de change	366.180	178.664
Divers autres produits bancaires	23.054	15.046
Reprises de provision sur dépréciations des titres de placement	40.492	47.672
AUTRES CHARGES BANCAIRES	1.046.849	366.190
Charges sur emprunts de titres	173.440	33.456
Pertes sur Titres actions / OPCVM	232.762	4.820
Moins values sur titres de placement	70.414	20.599
Cotisation au fonds de garantie	143.611	126.651
Charges opération de change	144.387	16.603
Commissions sur achats et cession de titres	11.822	10.811
Autres charges	165.720	135.691
Provisions sur titres	104.693	17.559
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE		
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	212.626	156.037
Dont plus values de cession d'immobilisation	122.077	147.630
Dont subventions reçues		
Dont autres produits non bancaires	90.550	8.407
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	178.767	96.437
Charges sur valeurs et emplois divers	178.767	96.437
Dont moins values de cession titres de participations		
AUTRES CHARGES		
DOTATION AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1.895.549	2.259.168
AUTRES PRODUITS		
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	647.557	597.302
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS		
Produits non Courants	706	3.467
Charges non Courantes	94.132	149.428

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	321.230	539.380
Réintégrations fiscales	22.770	18.381
Déductions fiscales	252.881	269.971
Résultat courant théoriquement imposable	91.119	287.790
Impôt théorique sur résultat courant	33.714	106.482
RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS	57.405	181.308

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	227.805	
. Bénéfice net	227.805	
. Perte nette		
II - RÉINTEGRATIONS FISCALES	22.770	
III - DÉDUCTIONS FISCALES		252.881
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL		
. Bénéfice brut		-2.306
. Déficit brut fiscal		
. Cumul des amortissements différés imputés		
V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS		
VI - RÉSULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal		2.306
. Déficit net fiscal		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS		2.306
VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		


DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

- Date de clôture [1]	31/12/2022
- Date d'établissement des états de synthèse [2]	20/03/2023
[1] Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
[2] Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	

INDICATIONS DES ÉVÉNEMENTS

DATES	- Favorables	NÉANT
	- Défavorable	NÉANT

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Montant du capital :	en milliers de dh		
Montant du capital social souscrit et non appelé	4.227.677		
Valeur nominale des titres	100		
Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
	Exercice précédent	Exercice actuel	
ÉTAT MAROCAIN	31.780.465	31.780.465	75,2%
MAMDA	3.134.311	3.134.311	7,4%
MCMA	3.134.311	3.134.311	7,4%
CDG	4.227.678	4.227.678	10%
TOTAL	42.276.765	42.276.765	100%

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	en milliers de dh		
	31/12/22	31/12/21	31/12/20
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS	14.078.795	12.497.944	12.157.638
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
Produit net bancaire	3.636.216	4.148.649	3.916.437
Résultat avant impôts	227.805	393.419	285.785
Impôts sur les résultats	27.352	52.477	77.521
Bénéfices distribués			
Résultats non distribués [mis en réserve ou en instance d'affectation]	3.932.440	3.731.987	3.391.045
RÉSULTAT PAR TITRE (en Dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale	5	8	5
Bénéfice distribué par action ou part sociale			
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1.123.230	1.120.919	1.124.223
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3.870	3.875	3.923

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

	en milliers de dh						
Nature	Date souscription	Date échéance	Taux	Maturité	principal	" Intérêts Courus "	Total
CD	19/04/2017	19/04/2024	3,71	7 ANS	500.000.000	13.191.111	513.191.111
CD	14/11/2019	14/11/2024	3	5 ANS	267.000.000	1.045.750	268.045.750
CD	12/06/2020	12/06/2027	3,4	7 ANS	500.000.000	9.538.889	509.538.889
CD	15/06/2020	15/06/2027	3,4	7 ANS	300.000.000	5.638.333	305.638.333
CD	17/06/2020	17/06/2027	3,4	7 ANS	200.000.000	3.721.111	203.721.111
CD	18/01/2021	18/01/2023	2,27	2 ANS	112.000.000	2.450.591	114.450.591
CD	18/01/2021	18/01/2026	2,66	5 ANS	210.000.000	5.384.283	215.384.283
CD	16/02/2021	16/02/2023	2,08	2 ANS	90.000.000	1.653.600	91.653.600
CD	16/02/2021	16/02/2026	2,48	5 ANS	260.000.000	5.695.733	265.695.733
CD	19/02/2021	19/02/2023	2,08	2 ANS	100.000.000	1.820.000	101.820.000
CD	19/02/2021	19/02/2028	2,77	7 ANS	50.000.000	1.211.875	51.211.875
CD	23/03/2021	23/03/2023	2,06	2 ANS	142.500.000	2.307.629	144.807.629
CD	01/04/2021	01/04/2023	2,08	2 ANS	260.000.000	4.116.089	264.116.089
CD	12/04/2021	12/04/2023	2,13	2 ANS	200.000.000	3.112.167	203.112.167
CD	15/04/2021	15/04/2023	2,1	2 ANS	100.000.000	1.516.667	101.516.667
CD	04/08/2021	04/08/2023	2,12	2 ANS	100.000.000	877.444	100.877.444
CD	06/08/2021	06/08/2023	2,11	2 ANS	210.000.000	1.809.325	211.809.325
CD	21/09/2021	21/09/2023	2,09	2 ANS	150.000.000	879.542	150.879.542
CD	11/11/2021	11/11/2028	2,79	7 ANS	200.000.000	775.000	200.775.000
CD	15/11/2021	15/11/2026	2,5	5 ANS	50.000.000	159.722	50.159.722
CD	15/02/2022	14/02/2023	1,95	52 SEMAINES	470.000.000	8.121.208	478.121.208
CD	22/02/2022	22/02/2024	2,13	2 ANS	378.000.000	6.977.880	384.977.880
CD	22/02/2022	21/02/2023	1,94	52 SEMAINES	65.000.000	1.092.867	66.092.867
CD	14/03/2022	13/03/2023	1,91	52 SEMAINES	130.000.000	2.013.989	132.013.989
CD	22/03/2022	22/03/2024	2,15	2 ANS	20.000.000	339.222	20.339.222
CD	22/03/2022	21/03/2023	1,94	52 SEMAINES	45.000.000	688.700	45.688.700
CD	14/04/2022	13/01/2023	1,86	9 MOIS	205.000.000	2.764.425	207.764.425
CD	09/05/2022	09/05/2024	2,17	2 ANS	40.000.000	569.022	40.569.022
CD	09/05/2022	08/05/2023	1,96	52 SEMAINES	30.000.000	385.467	30.385.467
CD	27/05/2022	27/05/2024	2,32	2 ANS	100.000.000	1.404.889	101.404.889
CD	29/11/2022	28/02/2023	2,9	12 SEMAINES	760.000.000	2.120.778	762.120.778
CD	14/11/2019	15/11/2022	3,00	5 ANS	267.000	5.073	272.073
CD	15/11/2022	15/11/2022	2,50	5 ANS	50.000	788	50.788
CD	21/10/2022	20/10/2022	1,86	52 SEMAINES	102.000	1.328	103.328
CD	14/03/2022	13/03/2023	1,91	52 SEMAINES	130.000	745	130.745
CD	19/04/2017	19/04/2022	3,71	7 ANS	500.000	3.710	503.710
CD	12/06/2020	10/06/2022	3,40	7 ANS	500.000	850	500.850
CD	15/06/2020	15/06/2022	3,40	7 ANS	300.000	425	300.425
CD	17/06/2020	17/06/2022	3,40	7 ANS	200.000	246	200.246
CD	11/11/2022	11/11/2022	2,79	7 ANS	200.000	3.581	203.581


PASSIF ÉVENTUEL

Conformément à législation fiscale en vigueur, l'exercice clos le 31 décembre 2022 n'est pas prescrit. Les déclarations fiscales du Crédit Agricole du Maroc au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR) ainsi que les déclarations sociales de la CNSS peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappels éventuels d'impôts et taxes. Au Titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie des rôles peuvent faire l'objet de révision.

VENTILATION, EN FONCTION DE LA DURÉE RÉSIDUELLE, DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

en milliers de dh

EMPLOIS	Mois				Années			Total
	Durée < 1	1 < Durée < 3	3 < Durée < 6	6 < Durée < 12	1 < Durée < 2	2 < Durée < 5	Durée > 5	
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS & ASSIMILÉS								
PRÊTS FINANCIERS						675.038		675.038
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	6.445.242	2.754.391	3.300.338	4.103.340	16.080.765	12.729.517	18.337.244	63.750.837
TITRES DE CRÉANCE		50.040	7.149.538	1.266.429	2.286.446	514.110	3.840.471	15.107.034
CRÉANCES SUBORDONNÉS								
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT PLACÉS			158.643	209.091	438.190	100.000		905.924
TOTAL EMPLOIS	6.445.242	2.804.431	10.608.519	5.578.860	18.805.401	14.018.665	22.177.715	80.438.833

RESSOURCES	Mois				Années			Total
	Durée < 1	1 < Durée < 3	3 < Durée < 6	6 < Durée < 12	1 < Durée < 2	2 < Durée < 5	Durée > 5	
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	8.330.350	5.404.869	495.000	2.220.000				16.450.219
EMPRUNTS FINANCIERS				947.765	1.022.037			1.969.802
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	4.569.363	6.007.751	7.151.921	8.785.905	2.050.461	10.579		28.575.980
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	377.000	1.742.500	590.000	460.000	1.305.000	1.520.000	250.000	6.244.500
DETTES SUBORDONNÉES				70.000	2.350.000	2.289.500	1.150.000	5.859.500
TOTAL RESSOURCES	13.276.713	13.155.120	8.236.921	12.483.670	6.727.498	3.820.079	1.400.000	59.100.001

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE

en milliers de dh

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
4	5.542.282	4.897.580	586.381	58.321

ACTIFS À RISQUE, RESTRUCTURÉS & IMPRODUCTIFS

en milliers de dh

	Encours	Provisions
Créances en Souffrance Brutes	8.854.224	6.811.112
Watchlist	3.424.256	783.182

EFFECTIF

	en nombre	
	31/12/22	31/12/21
Effectifs rémunérés	3.874	3.865
Effectifs utilisés	3.874	3.865
Effectifs équivalent plein temps	3.874	3.865
cadres équivalent plein temps	2.507	2.567
Employés équivalent plein temps	1.367	1.298
Dont effectifs employés à l'étranger		

RÉSEAU

	en nombre	
	31.12.22	31.12.21
Guichets permanents	491	490
Guichets périodiques	1	1
Guichets automatiques de la banque	609	601
Succursales & agences à l'étranger		
Réseaux de représentation à l'étranger		

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

	en nombre	
	31/12/22	31/12/21
Comptes courants	209.599	174.258
Comptes chèques (hors MRE)	488.617	463.685
Comptes MRE	14.510	13.500
Comptes d'épargne	793.338	770.347
Comptes à terme et bons de caisse	3.300	3.288
TOTAL	1.509.364	1.425.078

CARACTÉRISTIQUES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES FP

Les caractéristiques des dettes subordonnées du CAM se présentent comme suit au 31/12/2022 :

Date	Montant initial	Capital restant	Maturité	Taux en vigueur
2015	140.500	-	7 ANS	4,42% (fixe)
2015	759.500	759.500	10 ANS	4,8% (fixe)
2016	70.000	70.000	7 ANS	4,11% (fixe)
2016	180.000	180.000	10 ANS	2,75% (variable)
2016	350.000	350.000	10 ANS	4,43% (fixe)
2017	1.000.000	1.000.000	10 ANS	4,22% (fixe)
2018	500.000	500.000	10 ANS	4,10% (fixe)
2019	450.000	450.000	10 ANS	3,71% (fixe)
2019	631.600	631.600	PERPÉTUELLE	5,78% (variable)
2019	218.400	218.400	PERPÉTUELLE	4,36% (variable)
2020	140.000	140.000	PERPÉTUELLE	4,38% (variable)
2020	60.000	60.000	PERPÉTUELLE	5,44% (variable)
2022	250.000	250.000	10 ANS	3,18% (variable)
2022	950.000	950.000	10 ANS	2,61% (variable)
2022	300.000	300.000	PERPÉTUELLE	4,31% (variable)


FONDS PROPRES

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
FONDS PROPRES	12.924.247	12.125.464
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	9.058.713	8.596.407
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	7.764.713	7.586.407
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	5.670.797	5.670.797
- Instruments de fonds propres de base versés	4.227.677	4.227.677
- Prime d'émission	1.443.120	1.443.120
Résultats non distribués	2.360.991	2.177.586
Autres réserves	128.328	111.281
Autres immobilisations incorporelles	-395.403	-373.257
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	1.294.000	1.010.000
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	3.865.534	3.529.057
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2	3.473.560	2.789.700
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)	391.974	739.357
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Éléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1	-395.403	-373.257
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des fonds propres de catégorie 2 (T2)		
TOTAL RISQUES	7.728.937	7.418.214
Exigences réglementaires au titre du risque de crédit	6.959.752	6.607.772
Exigences réglementaires au titre du risque de marché	184.120	218.694
Exigences réglementaires au titre du risque opérationnel	585.065	591.748
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	9,38%	9,27%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	13,38%	13,08%

VENTILATION DU RISQUE PAR SEGMENT

		en milliers de dh			
		31/12/22		31/12/21	
Ventilation des risques		"Risque brut (Bilan & HB)"	Risque net pondéré (après ARC)	"Risque brut (Bilan & HB)"	Risque net pondéré (après ARC)
"Risque de crédit"	Souverains	18.295.120	254.559	14.425.245	
	ECA	3.834.566	1.848.963	5.891.981	2.086.322
	Entreprises	76.352.079	45.584.215	70.079.348	44.677.891
	Clientèle de détail	38.039.260	21.277.951	38.267.675	21.910.665
	autre actif	24.300.593	18.031.218	19.487.051	13.925.221
	TOTAL	160.821.618	86.996.905	148.151.300	82.600.099
Risque de marche (risque de change)			2.301.500		2.733.675
Risque opérationnel (Approche indicateur de base)			7.313.313		7.396.850

AUTRES ÉTATS

ÉTAT	
Immobilisations données en crédit bail avec option d'achat et en location simple	
Engagements sur titres	
Dérogations	Néant
Changements de méthodes	
Actifs éventuels	

ICAAP

En réponse aux exigences de BAM en matière de gestion des risques et de leur couverture en fonds propres, le Crédit Agricole du Maroc a mis en œuvre le processus d'Évaluation de l'Adéquation des Fonds Propres Internes, dit ICAAP, qui s'intègre de manière systématique et effective dans le fonctionnement quotidien de la banque.

Partant de l'analyse du cadre d'appétence aux risques, le CAM recense chaque année tous les risques significatifs auxquels la banque est/ou peut-être exposée. Ceux-ci sont évalués et quantifiés selon une méthodologie basée sur une série d'indicateurs prudentiels et spécifiques à la banque.

La résultante de ce processus permet l'allocation des fonds propres internes. Il s'agit d'une part du calcul du besoin total en fonds propres internes, d'autre part de l'allocation du capital interne disponible aux différentes entités. De même, les reportings issus de ICAAP permettent au management de piloter l'appétit aux risques de la banque et d'opérer les ajustements/corrections idoines en termes de gestion courante des activités de la banque.

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du Crédit Agricole du Maroc (CAM), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 14 078 795, dont un bénéfice net de KMAD 200 453 relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

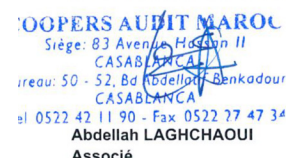
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc (CAM) arrêtés au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 28 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes
FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
 Membre Réseau Grant Thornton
 International
 7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
 Tél : 05 22 54 89 00 - Fax : 05 22 29 96 70

Rachid BOUMEHRAZ
 Associé

COOPERS AUDIT MAROC S..

COOPERS AUDIT MAROC
 Siège: 83 Avenue Hassan II
 CASABLANCA
 Bureau: 50 - 52, Bd Abdellatif Benkaddour
 CASABLANCA
 tél 0522 42 11 90 - Fax 0522 77 47 34
 Abdellah LAGHCHAOUI
 Associé